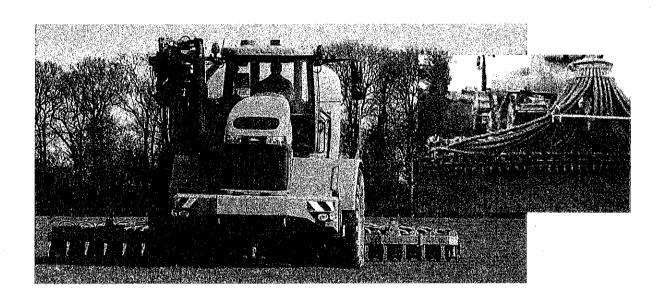
Enquête publique du 10 avril au 11 mai 2015 inclus portant sur la demande d'autorisation présentée par la société FERTI NRJ relative au 2ème plan d'épandage de digestats issus de son usine de méthanisation de PASSEL (Oise)

Installation classée pour la Protection de l'Environnement

RAPPORT D'ENQUÊTE



Le 27 mai 2015



Pierre DENDIEVEL Commissaire-Enquêteur Enquête publique du 10 avril au 11 mai 2015 inclus portant sur la demande d'autorisation présentée par la société FERTI NRJ relative au 2ème plan d'épandage de digestats issus de son usine de méthanisation de PASSEL (Oise)

Sommaire

1	- Objet de l'enq	Įu	ête		
	Ī	.1	Présentation de la demande	*** *** ***	3
	1	.2	Présentation du projet d'épandage	*** *** *** *** *** ***	4
	1	.3	Cadre juridique		6
	I	.4	Composition du dossier	*** *** *** *** *** *** ***	7
2	- Organisation	et	déroulement de l'enquête		
	2	.1	Désignation	*** *** *** *** *** *** ***	10
	2	.2	Démarches préalables		10
	2	.3	Déroulement de l'enquête	*** *** *** *** *** ***	11
	2	.4	Clôture de l'enquête	*** *** *** *** *** ***	11
	2.	.5	Comptabilité	*** *** *** *** *** ***	12
3	- Appréciation	de.	s éléments du dossier et des observation	is recueillies	
		.1	Analyse du dossier		13
	3.	.2	Avis de l'Autorité Environnementale	*** *** *** *** ***	16
	3.	.3	Avis du public		18
	3.	4	Procès-verbal de synthèse et Mémoire	e de Réponse	18
			CF80		
4	- Pièces jointes				
	4.	1	Procès-verbal de synthèse		
	4.	.2	Réponses du pétitionnaire		
5	- Annexes				
	5.	1	Affichage de l' « Avis au Public » sur l	e site de PASSEL	
	5.	2	Affichage de l' « Avis du public » en m	airie	
	5.	3	Parution des avis dans la presse région	nale	
	5.	4	Présentation du projet aux maires par	le pétitionnaire	
	5.	5	Présentation du digestat		

1 - Objet de l'enquête

1.1 – Présentation de la demande

La société « FERTI NRJ» est spécialisée, sur son site de PASSEL, dans le traitement de déchets organiques par méthanisation, pour une capacité maximale de traitement de 38.240 tonnes par an, soit au maximum 105 t/jour de matière brute traitée. Cela génèrera 53.000 tonnes de digestat brut dont 28.600 tonnes qui seront épandues.

Le site est réglementé par 2 arrêtés préfectoraux en date des 20 juillet 2007 et 16 avril 2008. Il relève du régime d'autorisation pour les activités de traitements de déchets par méthanisation, de fabrication d'engrais à partir de matières organiques et pour la production de biogaz.

La méthanisation est le processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène dans des conditions anaérobiques (ou digestion anaérobique)

Ce mode de traitement par méthanisation des effluents et autres déchets va générer d'une part du biogaz qui est valorisé par la production d'électricité et de chaleur et d'autre part un digestat valorisable en agriculture.

Le digestat brut permet de réaliser :

- o avec la fraction solide, un compost normé NFU 44 095 en mélange avec du fumier de cheval :
- o avec la fraction liquide : une partie est utilisée pour la dilution des déchets solides entrants sur le site ou pour maintenir un taux d'humidité minimal sur les andains de compost. La partie excédentaire, riche en éléments fertilisants, est valorisée par épandage.

La société dispose d'un arrêté d'autorisation inter-préfectoral délivré le 14 décembre 2012, lui permettant de procéder à l'épandage de 8.357 tonnes de digestats produits par le procédé de méthanisation sur un périmètre de 1.114 hectares, s'étendant sur 24 communes de la Somme et de l'Oise.

Le plan d'épandage autorisé par l'arrêté inter-préfectoral du 14/12/2012 étant insuffisant pour assurer le développement du site, la société a déposé en juin 2013, un dossier de modification du périmètre du plan. La DREAL ayant jugé cette modification comme substantielle, a indiqué qu'il était nécessaire de déposer une nouvelle demande d'autorisation.

Le présent projet concerne la demande d'autorisation d'exploiter un nouveau périmètre concernant uniquement le département de l'Oise, d'une superficie de 1.616,02 hectares afin de couvrir les besoins correspondants à 25.112 tonnes de digestats épandables.

L'exploitant envisage, ainsi, de valoriser en filière agricole, les sous-produits issus de la méthanisation : le digestat brut, la fraction solide, la fraction liquide et le sulfate d'ammonium apportant une alternative aux autres sources de produits fertilisants utilisés en agriculture. Par ces éléments, la méthanisation présente l'intérêt d'utiliser des matières fermentescibles pour générer de l'énergie renouvelable et valoriser des fertilisants permettant de diminuer les consommations en gaz naturel et en pétrole.

1.2 - Présentation du projet d'épandage

1.2.1 - Principales caractéristiques du digestat

La vérification de la qualité ainsi que de l'innocuité du digestat passe tout d'abord par les analyses sur les matières entrantes.

Les matières premières entrantes traitées sur le site par méthanisation, autorisées par arrêté préfectoral, respectent le « cahier des charges d'acceptabilité » des déchets valorisables. Aucun lot de matières fermentescibles non-conformes n'est accepté et introduit dans le méthaniseur. Elles sont issues de diverses activités économiques, elles ne sont ni toxiques, ni dangereuses et ne nécessitent aucune hygiénisation préalable.

- Il s'agit de:
 - o matières végétales brutes ou transformées issues des industries de stockage et de transformation de céréale (41%)
 - o boues de station d'épuration issues des industries agroalimentaires (37%)
 - o boues de station d'épuration issues du traitement des eaux urbaines (16%)
 - o fraction fermentescible des ordures ménagères issue de la grande distribution et de la restauration collective (5,5%)
 - o boues de désencrage issues des industries de recyclage du papier (<1%)

Le digestat brut, la fraction liquide, le sulfate d'ammonium, sont des produits aptes à l'épandage car ils possèdent une valeur agronomique significative (voire élevée) en azote et en phosphore ainsi qu'une innocuité vérifiée, aucun critère n'excède les normes en vigueur.

Ils sont de bons fertilisants avec une disponibilité rapide de ses éléments fertilisants. Ainsi, ils peuvent s'intégrer dans un plan de fumure annuel et avec une fréquence de retour annuelle, soit 1 cycle de culture.

La fraction solide présente les mêmes aptitudes à l'épandage avec une fréquence de retour tous les deux ans, soit 2 cycles de culture.

Les analyses réalisées sur le digestat brut montrent l'apport important de matière organique. Celle-ci améliore la structure des sols « trop légers» dont elle cimente les particules en agrégats stables, et des sols « trop lourds » dont elle diminue l'adhésivité en les rendant plus friables. Elle régularise l'humidité de tous les types de sols en favorisant l'évacuation d'eau en excès des sols argileux et en augmentant la capacité de rétention en eau des sols sableux. Elle en améliore les qualités chimiques.

En conclusion, le digestat brut et ses sous-produits peuvent s'intégrer dans un « **plan d'épandage** » en appliquant les précautions d'utilisation d'usage en remplacement des fertilisants minéraux obtenus par le gaz ou le pétrole.

1.2.2 - Plan d'épandage

⇒ Descriptif des exploitations concernées

La méthodologie utilisée pour définir la Surface Potentiellement Epandable (S.P.E.) du plan d'épandage n°2 est identique à celle employée pour le dossier d'épandage n°1 disposant de l'arrêté d'autorisation inter-préfectoral délivré en décembre 2012.

L'épandage est subordonné à une étude préalable, comprise dans l'étude d'impact, montrant l'innocuité et l'intérêt agronomique des digestats ainsi que l'aptitude des sols à les recevoir sans porter atteinte au milieu environnant : humain, animal, faune et flore... (Arrêté du 2 février 1998 modifié)

Les parcelles étudiées et retenues dans le plan sont celles répondant aux contraintes réglementaires notamment en raison de la proximité des habitations, des cours d'eau, de captages ou de bassins de captages d'eau potable destinée à la consommation humaine. L'étude a permis ainsi, d'écarter des parcelles ou des parties de parcelles.

Le plan d'épandage n°2 concerne 220 parcelles représentant 1.855,75ha exploitées par treize agriculteurs pratiquant la polyculture sans élevage, situées dans un rayon de 40 km autour du site de Passel.

Les parcelles sont réparties sur vingt-neuf communes de l'Oise : Appilly, Attichy, Autrêches, Baboeuf, Beaulieu les Fontaines, Béhéricourt, Bitry, Bussy, Campagne, Candor, Catigny, Crisolles, Croutoy, Cuise la Motte, Fréniches, Frétoy le Château, Genvry, Guiscard, Hautefontaine, Jaulzy, Lagny, Mondescourt, Morlincourt, Moulins sous Touvent, Nampcel, Saint Pierre les Bitry, Salency, Sermaize et Vauchelles.

⇒ Mode d'évacuation et matériel d'épandage

Le matériel mis en œuvre pour transporter et épandre le digestat brut et ses sous-produits doit être adapté à la texture du produit.

Après vérification de leur innocuité:

- le pompage des produits liquides est réalisé par le biais d'une tonne à lisier ou d'un camion-citerne. Une fois le trajet effectué, le digestat est épandu directement pour les tonnes à lisiers ou pompé en bout de champs par un « Terra-Gator » matériel équipé d'un système d'enfouissement direct (§ photos page de garde)
- La fraction solide est chargée dans une benne et transportée en bout de champs. Le produit benné sur site est repris par une chargeuse et épandu à l'aide d'un épandeur à fumier.

Pour limiter les pertes d'azote ammoniacal par volatilisation, favoriser l'accès de la matière fertilisante aux racines des plantes et éviter le lessivage, l'épandage s'exécute par un système à enfouissement lorsque c'est possible (absence de culture implantée) ou, en cas contraire, les produits liquides sont épandus par pendillard, les produits solides par un épandeur de fumier équipé d'un hérisson.

L'entreprise qui réalisera les épandages est « spécialisée et déclarée » pour cette activité.

⇒ Période de réalisation des travaux d'épandage

Toutes les communes de l'aire d'étude sont en zone vulnérable. Ceci implique une gestion équilibrée de la fertilisation des parcelles grâce à un calendrier réglementaire précisant les dates autorisées d'utilisation du digestat.

L'épandage se fera aux meilleures périodes de valorisation culturale (après moisson, avant implantation des cultures) et aux meilleures conditions climatiques (temps sec), en respectant les limites réglementaires (programme d'action national « zones vulnérables »)

Les opérations ne pourront pas se faire d'octobre à janvier sauf s'il y a eu implantation d'une CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrate)

⇒ Contrôle des épandages

Le volume à livrer est défini par parcelle (fiche par agriculteur et par parcelle avec mention de la quantité à livrer).

La réglementation exige un suivi agronomique et analytique.

Le suivi vise à:

- présenter la qualité des effluents aux utilisateurs,

- suivre les épandages en relation avec les agriculteurs-utilisateurs et les services chargés de l'encadrement de la filière : administrations, SATEGE (Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages), Agence de l'Eau,

accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques de fertilisation compte tenu des

éléments fertilisants apportés,

- assurer la transparence sur la provenance, la destination et la qualité des digestats produits et valorisés.

Le suivi des sols permet de conforter la filière avec au minimum trois phases :

- Etat zéro des parcelles : analyses complètes réalisées sur des parcelles de référence (1 par tranche de 20ha) : paramètres physico-chimiques et surveillance des éléments traces métalliques (ETM)

Evolution de l'état des parcelles : analyses de sols échelonnées dans le temps à fréquence décennale. (Nota : Pour le plan d'épandage n°1, FERTI NRJ fixe de réaliser un suivi des paramètres sur les mêmes parcelles, tous les 6 ans (soit après trois campagnes d'épandage) au lieu de la fréquence

décennale fixée réglementairement)

- Reliquats d'azote : ils sont réalisés en sortie d'hiver sur les parcelles épandues l'été précédent. Les résultats permettent de définir le complément minéral à réaliser pour la culture.

Le suivi agronomique documentaire assure la transparence des diverses étapes :

- Avant épandage : le programme prévisionnel.

Ce document comprend la liste des parcelles et la synthèse de culture. Il présente également les résultats analytiques des sols.

- Pendant les épandages : le cahier d'épandage.

Ce dossier présente par parcelle, les dates et les quantités des apports réalisées, les cultures pratiquées, le contexte météorologique.

- Après épandage : le bilan agronomique.

Ce document comporte un bilan quantitatif et qualitatif des effluents produits et valorisés, l'ensemble des résultats analytiques acquis en cours d'année, l'exploitation du cahier d'épandage ainsi qu'un conseil en fertilisation sur les parcelles de référence.

L'ensemble du plan d'épandage sera géré sur SYCLOE (<u>Sy</u>stème de <u>Connaissance et de Localisation des Epandages sur le bassin Artois Picardie</u>) et format SANDRE (<u>Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau</u>) pour communication avec l'administration et les agences de l'eau.

1.3 - Cadre juridique

L'activité d'épandage de digestat n'est, à ce jour, classable sous aucune rubrique de la nomenclature des installations classées. Toutefois, pour les demandes d'autorisations d'épandage, on notera que la rubrique à prendre en compte est celle de l'activité productrice du déchet ou de

l'effluent liquide (circulaire ministérielle du 30 avril 1996 relative à l'épandage en agriculture de déchets provenant d'installations classées)

Dans le cas présent, l'activité productrice de digestat liquide est répertoriée sous la rubrique 2781-1a de la nomenclature des installations classées (installations de méthanisation dont la quantité traitée journellement est supérieure à 30t/j)

L'activité d'épandage de digestat liquide de la société FERTI NRJ est donc réglementée à travers la législation et la réglementation sur les installations classées et plus particulièrement celles reprises :

- o aux articles 36 et 42 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié par l'arrêté du 17 août 1998, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions des ICPE soumises à autorisation ;
- à l'article 48 de l'arrêté ministériel du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques à satisfaire par les installations de méthanisation soumises à autorisation, en application du Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement.

L'activité d'épandage de digestat liquide projetée par la société FERTI NRJ, est donc soumise à autorisation préfectorale au titre de l'article L512-1 du Code de l'Environnement. Aussi, conformément aux dispositions de l'article R122-13 du Code de l'Environnement, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale constituée par une étude d'impact et une étude de dangers.

Conformément aux dispositions des articles R122-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour ce projet, l'évaluation environnementale doit faire l'objet d'un avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité administrative compétente en matière d'environnement pour prendre, par arrêté, la décision relative à la demande susvisée.

1.4 - Composition du dossier

1.4.1 - DOSSIER DE PRESENTATION DE LA DEMANDE

- Préambule
- Résumé non technique
 - Objectif du plan d'épandage n°2
 - o Production de digestat par FERTI-NRJ
 - Aire d'étude du plan d'épandage n°2
 - o Suivi agronomique du plan d'épandage
 - o Impacts du plan d'épandage
 - o Impacts sur la santé
 - Etude de dangers
 - Etude hygiène et sécurité
- Fiche de synthèse
- Présentation
 - Identification
 - o Historique
 - Capacités financières et techniques
 - Dénominateur des auteurs

- Cadre réglementaire général
- o Plan de localisation du site FERTI-NRJ
- Situation administrative de FERTI-NRJ
- Description des activités
- Etude de l'état initial
 - o Raisons environnementales du projet
 - Aire d'étude du plan d'épandage n°2
 - o Analyse hydrogéologique
 - o Type de sol
 - o La faune et la flore
 - o Les sites e les paysages
 - Le milieu socioéconomique
 - Qualité de l'air et climatologie
 - o Effets sur le climat
 - o Trafic routier
 - o Bruits
 - o Plan d'épandage °2
- Etude d'impact et mesures compensatoires
 - o Etude d'impact des produits à épandre, sur la santé
 - o Etude d'impact sur le territoire
- Etude de dangers
 - o Risques liés directement aux produits à épandre
 - o Risques sur le site de production
 - Risques en dehors du site de production
- Etude d'hygiène et de sécurité
 - L'hygiène
 - La sécurité
- Adéquation du dossier avec les articles 36 à 42 de la section 4 de l'arrêté du 2 février 198 modifié
- Adéquation du dossier avec l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
- Lexique

1.4.2 - ANNEXES

- Annexe 1 : K-bis
- Annexe 2 : Arrêtés préfectoraux d'exploitation du site et d'épandage
- Annexe 3 : Convention spéciale de traitement des eaux industrielles de FERTI NRJ sur la station d'épuration de la Croix Saint Ouen – Agglomération de la région de Compiègne
- Annexe 4 : Arrêtés préfectoraux relatifs au 4° programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole Préfecture de la Somme et de l'Oise
- Annexe 5 : Analyse des digestats
- Annexe 6 : Cartographie des périmètres de protection des captages d'eau
- Annexe 7 : Cartographie des zones à dominante humide
- Annexe 8 : Tableau des coordonnées et cartographies des points den suivi et des sondages pédologiques
- Synthèse des sondages réalisés, analyses des terres,
- Annexe 9 : Analyses de terre (selon l'annexe 3 de l'arrêté du 2 février 1998)
- Annexe 10 : Aptitude des sols à l'épandage (méthode Aptisol)

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 - Désignation

Le 9 janvier 2015, Madame, BATTELIYE, par délégation de monsieur le Directeur Départemental des Territoires demande à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens de procéder à la désignation de deux commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant, en vue de procéder à l'enquête publique pour statuer sur la demande présentée par Société FERTI NRJ qui sollicite l'autorisation de procéder à un 2^{éme} plan d'épandage des digestats issus de son usine de méthanisation de Passel (Oie).

Le 5 février 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens me désigne ainsi que monsieur Alain GIAROLI, respectivement, en qualité de commissaires enquêteurs titulaire et suppléant (Décision n° E15000017/80, transmise le 6 février 2015 par Monsieur le Greffier en Chef)

A réception, monsieur GIAROLI et moi-même avons transmis à Madame la Présidente du Tribunal une déclaration sur l'honneur certifiant n'avoir aucun intérêt personnel ou fonctionnel qui pourrait faire suspecter notre indépendance ou notre impartialité pour cette enquête.

2.2 - Démarches préalables

2.2.1 - Préparation de l'enquête et visite des lieux

⇒ Préparation de l'enquête

Le 16 février 2015, monsieur GIAROLI et moi-même avons rencontré monsieur ABDELLATIF en charge du projet à la DDT/SEEF et arrêté ensemble, la période de déroulement de l'enquête ainsi que les dates et lieux des différentes permanences.

L'enquête a été fixée du vendredi 10 avril 2015 au lundi 11 mai 2015 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public dans les mairies d'Attichy et de Crisolles, sièges de l'enquête.

Ce même jour, l'avis de l'Autorité Environnementale établi le 9 février 2015 m'a été remis par la DDT, en même temps que le dossier de demande d'autorisation.

Le 7 mars 2015, la DDT m'a adressé, par courrier, une copie de l'arrêté préfectoral du 26 février 2015 prescrivant l'enquête publique.

⇒ Visite du lieu de production des digestats

Le 26 mars 2015, monsieur GIAROLI et moi-même avons rencontré monsieur VIAUT, Directeur Développement & Innovation de la société FERTI NRJ, à PASSEL, pour obtenir une présentation du projet du 2^{ème} Plan Epandage.

En cette occasion, nous avons effectué une visite des installations de l'usine de méthanisation et nous nous sommes intéressés au procédé de fabrication et à la composition du digestat « objet de la présente demande d'autorisation d'épandage ».

Lors de cette rencontre, nous avons invité le pétitionnaire à soigner l'information auprès des autorités municipales des différentes communes concernées par le plan N°2.

.2.2.2 - Information du public

Le 15 mars 2015, l' « Avis au public », le « Résumé Non Technique », l' « Etude de danger » et l' « Avis de l'Autorité Environnementale » ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Oise.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral l' « Avis au Public » a été porté à la connaissance de la population :

- Par voie d'affichage, dans les tableaux municipaux de toutes les mairies concernées par l'extension du plan d'épandage (§ Liste : paragraphe 1.2.2)

La bonne mise en place des affichages a été constatée par Emmanuelle HARDY-BOSSE, huissier de justice les 18, 19 et 23 mars (§ Le procès-verbal de constat est joint en annexe)

Par ailleurs, lors de mes permanences, j'ai procédé par sondage à la vérification du bon maintien de l'affichage pendant toute la durée de l'enquête.

- Par voie de presse, dans les parutions des lundi 23 mars 2015 et lundi 13 avril 2015 dans les deux journaux du département : Le Parisien, rubrique : « Les Annonces judiciaires et légales 60 » et Le Courrier Picard, rubrique : « Les annonces » (§ Extraits joints en annexe)
- Par affichage visible du public sur la clôture de l'enceinte de la société FERTI NRJ à PASSEL (§ photo en annexe)

Les représentants de la société FERTI NRJ ont contacté par téléphone, les maires des communes concernées par le plan afin de leur proposer de présenter le projet aux membres des conseils municipaux.

Cette présentation réalisée sous forme de diaporama a été adressée par mail aux maires qui en ont fait la demande. (§ Copie jointe en annexe)

Aucun maire n'a jugé utile qu'une présentation leur soit faite par le pétitionnaire.

2.3 - Déroulement de l'enquête

Les registres d'enquête ouverts et paraphés par mes soins ont été mis à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture du secrétariat des mairies de Crisolles et d'Attichy pendant toute la durée prévue.

J'ai été accueilli agréablement dans chaque mairie et ai pu tenir sans difficulté les permanences aux lieux, dates et heures prescrites par l'arrêté préfectoral :

- Vendredi 10 avril 2015, à Crisolles de 9h30 à 12h30 ;
- Samedi 18 avril 2015, à Attichy de 9h30 à 12h30;
- Jeudi 23 avril 2015, à Crisolles de 15h00 à 18h00;
- -Mercredi 29 avril 2015, à Attichy de 16h00 à 19h00;
- -Lundi 11 mai 2015, à Crisolles de 15 à 18h00.

A chaque prise de permanence, je me suis informé sur le nombre de visiteurs venus consulter le dossier en dehors des permanences et sur le nombre de courriers qui auraient pu être adressés en mairie à l'intention du commissaire enquêteur.

2.4 – Clôture de l'enquête

Le lundi 11 mai 2015, date de clôture de l'enquête, j'ai clos les registres mis à la disposition du public dans les mairies de Crisolles et Attichy.

Le vendredi 15 mai 2015, j'ai rencontré Monsieur VIAUT afin de lui présenter les résultats de l'enquête et lui remettre le procès-verbal de synthèse.

Le vendredi 22 mai 2015, j'ai réceptionné par courriel le mémoire de réponse de la société.

Le jeudi 28 mai 2015, je me suis rendu à la D.D.T afin de remettre à Monsieur ABDELLATIF mon rapport et mes conclusions, les registres d'enquêtes mis à la disposition du public ainsi que le dossier qui m'a été confié.

2.5 - Comptabilité

Pendant la durée de l'enquête :

- en mairie de CRISOLLES, une personne est venue consulter le dossier en dehors des permanences et une personne est venue s'informer sur le projet pendant l'une d'entre-elles.

Aucun avis n'a été formulé dans le registre ou déposé en mairie.

La personne rencontrée n'a pas émis un avis défavorable sur le projet.

- en mairie d'ATTICHY, aucune personne n'est venue prendre connaissance du projet et aucun avis ou courrier n'a été formulé. J'ai pu m'entretenir avec monsieur le Maire qui n'a pas émis d'avis défavorable.

প্রপ্ত প্রপ্ত প্রপ্ত

3 – Appréciation des éléments du dossier et des observations recueillies

3.1 - Analyse du dossier

3.1.1 - Contenu du dossier

Le dossier est conforme à la législation. Il comprend les études d'impact, de dangers et la notice d'hygiène et de sécurité. Il est en adéquation avec les articles 36 à 42 de la section 4 de l'arrêté du 2 février 1998 modifié réglementant l'activité d'épandage.

Complément d'information au dossier: Le 16 décembre 2014, l'Agence Régionale de Santé a mentionné l'absence d'identification cartographique de plusieurs périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable. Ceux-ci concernent les communes de BEHERICOURT, CANDOR, LAGNY, GUISCARD, BABOEUF (captage BEHERICOURT), CATIGNY (captages d'ECUVILLY et LAGNY) et JAULZY (captage de COULOUSOY)

L'Autorité Environnementale a demandé que ces éléments soient apportés par le pétitionnaire avant le début de l'enquête.

En réponse à ces observations, FERTI NRJ a constitué en janvier 2015 un mémoire de réponse composé notamment des différentes cartographies demandées. Ce complément d'étude a conduit à exclure la parcelle 22C037 et réduire de 1ha61a la Surface Potentiellement Epandable (SPE) pour exclure toute parcelle dans les périmètres éloignés des points de captage.

La SPE du plan passe donc de 1.855ha75a à 1.854ha14a. Ce retrait n'impacte pas le projet dans son ensemble, la très faible réduction ne constituant pas une modification substantielle du projet (réduction de 0,09% du périmètre envisagé initialement) Toutefois, j'invite le pétitionnaire à intégrer cette correction dans la version définitive du dossier.

J'ai procédé aux photocopies nécessaires afin de mettre à la disposition du public ces éléments en mairie d'ATTICHY et de CRISOLLES pendant toute la durée de l'enquête.

Imprécisions: Le dossier présente quelques imprécisions qui ne remettent pas en cause sa pertinence mais qui invite le pétitionnaire à corriger la version définitive:

- Production de digestat brut : 25.112t page 7 ; 25.114t pages 19 et 20.
- Le total des déchets entrants figurant dans le tableau de la page 58 égale 17.069t et non les 16.628t indiquées. La quantité des boues de station d'épuration issues du traitement des eaux figurant dans la représentation graphique est de 16% alors que le chiffre mentionné dans le tableau représente 19%.
- Quantité de produits à épandre page 19 : Le tableau présente les quantités maximales admissibles par le plan d'épandage. Je suggère de modifier le nom du sous-paragraphe afin de préciser « Quantités maximales des produits épandables admissibles par le plan »

3.1.2 - Impacts du projet sur l'environnement

Le projet soumis à une étude d'impact conformément aux dispositions réglementaires, présente les mesures destinées à éviter, réduire ou supprimer ses effets négatifs sur l'environnement ainsi que l'évaluation du risque sanitaire.

Les digestats et ses sous-produits pourraient dans un avenir proche être **normalisés et ainsi passer du statut de déchet à celui de produi**t répondant à des critères valorisants en termes de qualité et ne présentant pas d'impact sur la santé publique.

Les principales mesures appliquées pour accentuer et maîtriser la gestion des risques découlent de l'application des principales précautions d'usage formulées pour tout épandage de matière fertilisante d'origine organique.

Impact	Risques & Mesures compensatoires			
Santé publique	Risques toxicologiques et sanitaires	Réglementation assurant un contrôle rigoureux de l'ensemble de la démarche : qualité et suivi analytique et quantitatif des éléments entrants, du digestat, suivi des épandages, aptitude des parcelles		
Eaux superficielles	Qualité des produits	Conformité du produit assurée par : Suivi analytique, Traçabilité, Existence de filières alternatives.		
	Apport excessif	Analyse des produits au besoin des cultures et des sols. Définition d'un programme prévisionnel et détermination des doses. Matériel adapté.		
	Ruissellement	Détermination de l'aptitude des sols (études hydrologique et pédologique) Respect des périodes d'épandage. Enfouissement direct. Pas de risque pour les digestats solides. Respect des distances d'isolement.		
	Zones autorisées	Détermination des zones dans l'étude préalable. Cartographie des zones épandables et des zones exclues.		
Eaux souterraines	Captage d'eau d'alimentation	Pas de parcelles dans les bassins de captage d'eau d'alimentation. Toutes les parcelles ont été classées en catégorie « 1 ou 2» pour leur aptitude à l'épandage. Respect des recommandations (fiches APTISOL)		
Nuisances olfactives	Opération de reprise	Nuisances limitées : produit stabilisé. Ouvrage à plus de 700m des habitations. Prise en compte des vents dominants.		
	Epandages	Stabilisation du produit. Distance entre les parcelles et les habitations. Enfouissement dans le sol du digestat brut liquide dès épandage.		
Modification des Sols	Propriétés physiques	Texture du sol difficilement modifiable. Le digestat (fractions liquide ou solide séchée) contient une matière organique stable aux effets très probablement bénéfiques.		
	Propriétés chimiques	Rôle essentiel de favoriser la décomposition de la matière en entretenant la vie microbienne tout en apportant des éléments fertilisants rapidement disponibles pour le besoin des plantes.		
	Eléments traces métalliques (ETM)	Contrôles analytiques dès l'admission des déchets et en phases de production et d'entreposage. Suivi analytique des concentrations des ETM des sols avant épandage. Suivi des flux apportés.		

Impact	Risques & mesures conservatoires
Cultures	Rôle fertilisant du digestat et ses sous-produits renouvelables et propres, se
	substituant aux engrais minéraux plus coûteux et produisant des gaz à effet de
	serre apportant des éléments nécessaires à la croissance des plantes (azote,
	phosphore, potasse et magnésie)
	Dosage raisonnée et maitrisée des apports organiques et minéraux.
	Pilotage de la fertilisation au travers du suivi analytique des effluents, des sols et
	des reliquats azotés.
Faune et flore	Les épandages réalisés exclusivement sur des terres agricoles cultivées ne
	représentent pas d'impacts négatifs sur la faune et la flore : le digestat est
	assimilable aux lisiers, fumiers et amendements minéraux.
SDAGE	Le plan est parfaitement compatible avec les objectifs du SAGE.
Zone humide	Aucun impact sur le caractère humide de la zone.
Activités	L'épandage ne sera pas réalisé dans des secteurs touristiques : concilier activités
touristiques	touristiques et gestion intégrée de la ressource en eau.
Natura 2000	Aucune parcelle en site Natura 2000,
ZNIEFF, ZICO	Aucune nuisance olfactive. Aucune modification du sol (parcelles déjà cultivées)
Bio-corridors	Risque faible de lessivage du sol avec cultures Intermédiaires Pièges A Nitrate
	(CIPAN)
	Aucun impact ZICO et sur les bio-corridors.
Transports	Activité correspondant à ce qui est déjà réalisé en milieu rural Augmentation
	minime du trafic routier limité pendant la période d'épandage étalée sur 5 mois.
	En cas d'apport de terre sur la chaussée : nettoyage par balayage.
	Application du code de la route avec matériel agréé par le Service des Mines.
Remise en état des	En cas de cessation définitive totale ou partielle : analyse de sol et remise en état
sols	si nécessaire du sol (les procédures de traçabilité mises en place rendent ce cas
	fort improbable)
Plan « énergie	L'azote est une matière indispensable à l'activité agricole mais sous certaines
méthanisation	formes et dans certaines conditionsLa gestion de la fertilisation azotée est une
autonomie azote	problématique importante (impact économique et environnemental)
(EMAA –Plan	La méthanisation à la ferme est une solution permettant de conserver l'azote
dévoilé le 29 mars	contenu dans certains sous-produits de l'exploitation et de l'exporter à condition
2013)	que les digestats fassent l'objet d'un post traitement permettant leur transport et
	leur valorisation
	Objectifs : limiter les pertes d'azote à différentes échelles – Optimiser le cycle de
	l'azote au niveau local, adaptant le système des cultures, lever les freins à
	l'utilisation de l'azote organique, développer le lien au sol et la complémentarité
	des cultures et des élevages, réduire le recours à l'azote minérale.
	Le projet s'inscrit dans le plan EMAA

3.1.3 - Etude de dangers

Risques	Mesures compensatoires	
Risques liés au	, —	
digestat	qualité est contrôlée régulièrement. Leur traçabilité est parfaitement établie tout	
	au long de la filière d'obtention du produit. Les produits non-conformes sont	
	éliminés.	
Risques	Installations adaptées pour prévenir tout risque de déversement accidentel de	
d'entreposage	digestat et de pollutions accidentelles des eaux. Plan de prévention et protocole de	
sur site ou déporté	chargement et de déchargement.	
	Contrôle régulier des puits de drainage	
Accident de		
circulation	Suivi de parcelles en cas d'épandage accidentel.	

3.1.4 - Hygiène et sécurité

Le site respecte les règles érigées en matière d'hygiène et de sécurité par le code du travail (vaccinations obligatoires, équipement de gants et de vêtements de travail, règles minimales d'hygiène)

L'épandage s'effectue dans le respect des arrêtés des 8 janvier et 17 août 1998 notamment en ce qui concerne le respect des distances d'isolement au moyen d'engins équipés de cabines étanche munies de gyrophare.

Un protocole de sécurité est élaboré pour les opérations de transport et d'épandage (distance de sécurité à respecter, modalité de chargement, informations techniques...)

3.2 - Avis de l'Autorité environnementale

3.2.1 - Justification du projet et prise en compte de l'environnement

L'Autorité Environnementale estime que les éléments du dossier paraissent suffisamment développés. Ils permettent d'apprécier les caractéristiques du projet et son impact sur l'environnement. En particulier, l'examen du dossier a permis de démontrer que le projet n'aura pas d'impact d'une part, sur la faune et la flore et, d'autre part, sur les tiers.

Elle signale que les justifications ont pris en compte les objectifs de protection :

- o Protection de la ressource en eau;
- O Aptitude des sols des parcelles concernées par les opérations d'épandage ;
- Innocuité et intérêt agronomique du digestat liquide qui sera épandu au travers notamment du suivi analytique.

3.2.2 - Analyse du contexte environnemental lié au projet

D'une manière générale, l'activité d'épandage de digestat liquide projetée est susceptible de générer plusieurs types d'impact :

- o Pollution de l'eau et des milieux naturels par la présence d'éléments : nitrate, phosphore, potasse, métaux lourds et certains composés-traces organiques (PCB)
- Impact lié au transport routier de digestat liquide ;
- o Impact lié aux odeurs générées par les opérations d'épandage.

Inversement, une activité d'épandage correctement réalisée permet de limiter le recours aux engrais minéraux et joue un rôle positif pour la préservation de l'environnement.

Les parcelles concernées par les opérations d'épandage ne sont situées ni dans un périmètre de protection de réserve naturelle nationale ou régionale, ni dans une ZNIEFF, ni dans une Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), ni dans une zone NATURA 2000, ni dans un rayon d'arrêté de biotope, ni dans un périmètre de protection (rapproché ou éloigné) d'un captage en eau potable.

Aptitude des parcelles:

- Aptitude des sols: Aucun type de sol n'est inapte à l'épandage. Toutes les parcelles ont été recensées en classe 2 (classe Sandre) où les opérations d'épandage doivent faire l'objet de

recommandations agronomiques. L'évaluation des sols a été réalisée à l'aide du progiciel « APTISOL » développé et validé par le SATEGE des départements du Nord et de la Somme.

- Enjeu « Eau » : Le principal risque est lié à l'écoulement et au ruissellement des eaux dus à l'apport des digestats liquides. Le pétitionnaire a exclu de procéder à des opérations d'épandages à l'intérieur des périmètres de protection immédiat et rapproché des captages AEP et a apporté comme préconisé par l'ARS, un complément d'information pour les différentes points d'eau des communes mentionnées dans l'étude.
- Enjeu « Paysager » : Enjeu très faible, le présent projet n'implique pas de nouvelle construction sur le site de méthanisation de PASSEL.
- Enjeu « Transport » : Le pétitionnaire considère que l'enjeu est faible pour le département de l'Oise.
- Enjeu « Odeurs »: Les principales nuisances potentielles pour le voisinage résident dans les odeurs de digestats liquides épandus. Des mesures permettront d'en limiter l'impact : enfouissement immédiat, respect des distances vis-à-vis des habitations, stabilisation des digestats liquides épandus, stockage des digestats liquides avant épandage en poches fermées.

3.2.3 - Analyse de l'étude d'impact

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrate fixe la dose maximale d'apport en azote (principal facteur limitant)

Compte tenu de la concentration en azote présente dans les différents produits à épandre, l'exploitant a déterminé la dose d'apport pour chacun des produits.

Par rapport au besoin des agriculteurs, le digestat va apporter :

- 123 t/an d'azote pour des besoins de 304t/an, soit 40% de ceux-ci;
- 79 t/an de phosphore pour des besoins de 141t/an, soit 56%;
- 22 t/an de potasse pour des besoins de 310t/an, soit 7%.

Le bilan montre donc la possibilité de faire appels à des apports de fertilisants autres et de pouvoir mettre en place un système cultural raisonné.

Au vu de la surface potentiellement épandable (SPE) de 1616,0 ha, FERTI NRJ dispose de 840,82ha afin d'épandre les autres sous-produits issus de son activité (Estimation réalisée avec une marge de sécurité de 20%)

Les besoins en fertilisants sont toujours supérieurs aux apports de la fraction liquide et du sulfate d'ammonium.

Par contre pour la fraction solide, le phosphore devient limitant pour l'épandage : il est donc nécessaire de revoir la quantité épandable par rapport aux besoins et non par rapport à la dose d'apport maximum.

L'étude d'impact présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Les nuisances olfactives liées aux opérations d'épandage seront limitées du fait des procédés d'épandage utilisés (enfouissement immédiat dans le sol à l'aide d'engins adaptés)

Les nuisances liées au trafic depuis le site de production jusqu'aux parcelles seront limitées.

Compte tenu du suivi des parcelles, des résultats d'analyse de sol, du suivi de la qualité des déchets entrants sur le site de production de la société FERTI NRJ, de la mise en place d'un bilan agronomique annuel relatif aux résultats d'épandage, aucun impact significatif sur la santé n'a été caractérisé par le pétitionnaire.

3.2.4 - Analyse de l'étude des dangers

Le principal risque de l'activité d'épandage est agro-environnemental lié à un surdosage d'effluent à répandre qui conduirait à un excès d'azote par rapport aux besoins des cultures et donc à un entraînement dans le sous-sol et/ou les eaux souterraines.

Pour éviter ce risque la société a prévu des dispositions afin que les doses épandues soient respectées et d'être en mesure de répondre à une pollution accidentelle.

3.3 – Avis du public

En dépit de la large diffusion de l'Avis au Public dans l'ensemble des communes concernées par le plan d'épandage, deux personnes seulement sont venus se renseigner et/ou consulter le dossier du projet. Aucune d'observation écrite n'a été formulée.

Aucune des personnes rencontrées lors de mes permanences (public ou élus) n'a émis oralement un avis défavorable sur le projet.

3.4 - Procès-verbal de synthèse et mémoire de réponse (Détail en pièces jointes)

3.4.1 – PV de synthèse : Informations souhaitées par le C.E.

L'accroissement de la production nécessite l'augmentation des capacités de stockage des digestats au moyen de 12 citernes souples installées chez les agriculteurs. La demande d'information porte sur la nature des conventions passées avec les agriculteurs afin d'apprécier les conséquences induites en cas de retrait.

3.4.2 - Mémoire de réponse

En regard du risque de retrait d'un agriculteur, le contrat établi entre FERTI NRJ et ce dernier donne l'assurance que la gestion des digestats est pérenne et reste sous la compétence et la responsabilité du pétitionnaire.

Ce dernier indique que tous les plans d'épandage ont été dimensionnés avec une marge de sécurité de 20% pour limiter tout risque de départ d'un ou de plusieurs agriculteurs. Cependant, il estime que cette marge est insuffisante aussi il indique que la société constituera un 3° plan d'épandage qui verra le jour dans le département de l'Aisne, courant 2016.

3.4.3 - Observations du C.E. suscitées par les réponses du pétitionnaire

Le projet s'appuie sur l'expérience acquise avec le premier plan d'épandage respectueux de la réglementation et soucieux de sauvegarder l'environnement.

La volonté d'accroître l'activité offre une alternative très positive pour le traitement des déchets organiques s'inscrivant dans les mesures de développement durable pour réduire les gaz à effet de serre résultant de l'incinération des déchets et de la fabrication des engrais minéraux dont de digestat offre une alternative écologique et économique.

Je note par ailleurs, que les conditions d'exploitation des épandages seront réalisées par une société spécialisée avec un matériel performant offrant les garanties nécessaires pour éviter tout surdosage d'azote et circonscrire tout risque de ruissellement.

L'extension du plan d'épandage résultant de l'accroissement de la production du site de méthanisation s'inscrit totalement dans le Plan « Energie méthanisation autonomie azote (EMAA) dévoilé le 29 mars 2013 » visant à favoriser cette filière génératrice d'énergie électrique et de fertilisants agricoles, sans impacts négatifs sur la santé ni sur l'environnement.

Enfin, je note avec intérêt, la création d'un 3° plan qui sera de nature à accompagner la montée en puissance de la production du site de méthanisation et les activités d'épandages en offrant des garanties accrues avec des grandes marges de sécurité.

Mundierel

4 – Pièces jointes

- 4.1 Procès-verbal de synthèse 4.2 Réponse du pétitionnaire

Pierre Dendievel Commissaire Enquêteur

Passel, le 15 mai 2015

FERTI NRJ Monsieur VIAUT Directeur Développement et Innovation Parc d'activité Noyon-Passel 1, rue de la Couture 60400 PASSEL

Objet: Procès-verbal de Synthèse: Réunion du 22 mai 2015

Enquête publique du 10 avril au 11 mai 2015 relative à la demande d'autorisation de procéder à un 2^{éme} plan d'épandage des digestats issus de l'usine de méthanisation de Passel.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'enquête publique précitée, conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 26 février 2015, je vous adresse le procès-verbal de synthèse des observations orales ou écrites formulées par le public.

Je joins à la présente une demande d'informations complémentaires.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous disposez d'un délai de quinze jours, à compter de ce jour, pour me faire parvenir vos éventuelles observations par courriel ou dans un mémoire de réponse.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre Dendievel Commissaire enquêteur

Notification établie en deux exemplaires, dont un remis en main propre, ce jour.

Monsieur Maxime VIAUT

Directeur Développement et Innovation FERTI-NRJ

Enquête publique relative à la demande d'autorisation de procéder à un 2éme plan d'épandage des digestats issus de l'usine de méthanisation de Passel

Procès-verbal de synthèse

1 - Synthèse des observations recueillies pendant l'enquête

Durant toute la durée de l'enquête qui s'est étendue sur une période de trente-deux jours, ayant pour sièges les mairies d'Attichy et de Crisolles, la participation du public a été la suivante :

- Mairie de Crisolles: Une personne est venue consulter le dossier en dehors des permanences et une seule personne est venue s'informer sur le projet au cours de l'une d'entre-elles.
 - Aucune de ces personnes n'a formulé d'observation écrite.
 - La personne rencontrée n'a pas émis un avis défavorable sur le projet. Sa principale préoccupation était de s'assurer que les parcelles retenues pour l'épandage respectaient bien les distances vis-à-vis des zones d'habitation.
- Mairie d'Attichy : Aucune personne n'est venue prendre connaissance du projet. Je me suis entretenu avec monsieur le Maire de la commune qui n'a pas émis un avis défavorable sur le projet.
- Aucun courrier n'a été adressé ou déposé en mairies de Crisolles ou d'Attichy à mon intention.

2 - Informations complémentaires souhaitées par le commissaire enquêteur

2.1 – Retrait d'un agriculteur

L'accroissement de la production du site de PASSEL nécessite d'augmenter les capacités de stockage du digestat. La solution retenue consiste à installer 12 citernes souples de 500m3 chez les agriculteurs, en toute propriété.

En cas de retrait d'un agriculteur, quelles sont les dispositions contractuelles prévues engageant la société : durée d'engagement minimale, préavis, reprise ou non de la citerne, etc ? Quelle incidence un tel retrait peut-il avoir vis à vis des conventions passées entre FERTI et ses fournisseurs de matières premières, la société a-t-elle la possibilité d'adapter sa production pour éviter de diriger d'importants excédents vers une filière d'élimination autorisée ?

2.2 – Présentation du projet

Vous avez conçu un diaporama destiné à présenter votre projet auprès des conseils municipaux consentant des villes concernées par le plan d'épandage. Pouvez-vous me communiquer le nombre de présentations réalisées, la fréquentation et l'avis des personnes rencontrées ?

ಶ್ವರಾಭ್ಯಾಥ್ಯ



La valorisation énergétique et agronomique des déchets

Fait à Passel, le 25/05/2015

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à vos demandes exprimées dans le Procès Verbal de Synthèse du 15/05/2015, veuillez trouver ci-joint nos éléments de réponse :

- le fichier Excel qui retrace l'historique de mes échanges avec les mairies ;
- le contrat qui nous lie aux agriculteurs et qui stipule le devenir des bâches en cas de retrait de ces derniers.

Tous les plans d'épandage sont dimensionnés avec 20% de marge de sécurité pour limiter le risque lié au départ d'un ou plusieurs agriculteurs. Mais, nous considérons que 20% de sécurité n'est pas suffisant. C'est pourquoi nous constituons un 3è plan d'épandage qui verra le jour dans le département de l'Aisne dans le courant de l'année 2016.

Pour répondre à vos autres demandes, veuillez trouver ci-joint :

- le document de présentation du digestat envoyé par mail aux mairies contactées par téléphone ;
- le rapport de l'Huissier de Justice constatant l'affichage en Mairie de l'Arrêté Préfectoral.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.





La valorisation énergétique et agronomique des déchets

CONTRAT				
		And the second s		and facility of commission in additional facility (Commission of Commission of Commiss
ENTRE LES SOUSSIGNEES :				
L'	au capital ulée au RCS c	de le		située à
Représentée par son Gérant Monsieur Ci-après dénommée « AGRICULTEUR »,		3		
			De prer	mière part.
ET:				
La Société FERTI-NRJ, Société par Action social est à PASSEL (60400) 1 rue de la B 449 628 098,	ons Simplifiée couture, imm	au capital de 6 atriculée au RCS	92.982 euros, de S de Compiègne	ont le siège e sous le n°
Représentée par son Président, Monsie Ci-après dénommée « FERTI-NRJ »,	eur Eric DELA	ACOUR,		
			De sec	onde part,



La valorisation énergétique et agronomique des déchets

1. Termes généraux de l'association

FERTI-NRJ produit des digestats, matières stabilisées issues de la méthanisation de substrats organiques, lesquels ont un intérêt agronomique reconnu. Dans le cadre du développement de son site, FERTI-NRJ souhaite structurer sur une longue durée et dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs reconnus du monde agricole, la valorisation agronomique des digestats produits.

L'AGRICULTEUR cherche une source locale de fertilisants organiques.

FERTI-NRJ et l'AGRICULTEUR décident de s'associer pour valoriser les digestats sur une période de 10 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2015.

2. Stockage du digestat

Une ou plusieurs citernes souples de 500 m3 sont positionnées sur les parcelles de l'AGRICULTEUR. Elles sont la propriété de l'AGRICULTEUR et sont mises à disposition exclusive de FERTI-NRJ pendant la durée du présent contrat (10 ans).

Si FERTI-NRJ n'utilise pas les citernes pendant les 10 ans, l'AGRICULTEUR pourra les utiliser à ses propres fins avec l'accord écrit et signé de FERTI-NRJ.

Pendant 5 ans, FERTI-NRJ s'engage à rémunérer l'AGRICULTEUR pour la location des citernes. Le montant de la location permet à l'AGRICULTEUR de couvrir ses frais d'achats et d'installation des citernes en 5 ans. Des devis ont été obtenus et ils font ressortir un coût global d'installation et de sécurisation de XX € par citerne de 500 m3, FERTI-NRJ paiera donc pendant 5 années XX € par an, puis disposera gratuitement des citernes à partir de la 6ème année.

Pendant ces 5 ans, FERTI-NRJ s'engage à reprendre les citernes souples au prix net d'amortissement si l'AGRICULTEUR en formule par écrit le souhait.

Ces conditions économiques sont valables uniquement pour les citernes installées en 2014 et 2015.

L'AGRICULTEUR fera son affaire d'informer la mairie du projet dans le cadre du Règlement sanitaire départemental.

3. Garantie de Qualité du digestat :

A ce jour, le digestat est considéré comme une MIATE et il est soumis à un plan d'épandage tel que défini dans l'Arrêté du 2 Février 1998 qui est complété par l'Arrêté du 10 Novembre 2009.

FERTI-NRJ s'engage à transférer vers les citemes un digestat liquide qui répond à l'ensemble des critères des deux Arrêtés précédents. Pour cela, des analyses mensuelles sont mises à disposition de l'AGRICULTEUR pour surveiller la qualité et l'innocuité du digestat.

4. Transfert du digestat vers les lagunes

FERTI-NRJ prend à sa charge la logistique de transport et organise le transfert du digestat vers les citernes tout au long de l'année en veillant à préserver l'état des routes et des chemins utilisés.



La valorisation énergétique et agronomique des déchets

5. Epandage du digestat

Le digestat est épandu aux frais de FERTI-NRJ sur les parcelles qui sont autorisées à l'épandage dans le cadre de l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral.

Le coût de transport du digestat du site FERTI-NRJ à la bâche est à la charge de FERTI-NRJ.

FERTI-NRJ consignera les doses appliquées sur chaque parcelle dans un cahier d'épandage pour pouvoir établir le suivi administratif du dossier.

6. Prix de vente du digestat

7. Modalité de facturation :

8. Gestion administrative du plan d'épandage

Les frais administratifs liés au plan d'épandage sont à la charge de FERTI-NRJ.

Cela inclut le plan prévisionnel d'épandage, les reliquats azotés des parcelles sur lesquelles du digestat sera épandu dans l'année, la saisie des données d'épandage dans le logiciel SYCLOE et l'édition de bilans d'épandage à remettre aux administrations concernées.

9. Responsabilités au sujet du digestat

Tant que le digestat est considéré comme une M.I.A.T.E., le digestat est la propriété de FERTI-NRJ et il en garde la pleine responsabilité. Cela implique la responsabilité administrative de l'épandage et la responsabilité quant à l'innocuité du digestat. En outre, en cas de pollution avérée par la digestat, le propriétaire de la lagune et FERTI-NRJ disposent d'une assurance civile « Pollution » couvrant ce type de situation.

10. Clause de révision du présent contrat

Ce contrat peut être revu dans l'hypothèse où :

- l'agriculteur est soumis à un nouveau cahier des charges interdisant l'utilisation de digestat.
- le propriétaire du terrain refuse dans une lettre signée que le fermier utilise du digestat sur sa parcelle,
- l'AGRICULTEUR n'a pas acheté du digestat ni en 2014, ni en 2015.

Compte tenu des incidences en termes de revenus, les parties conviennent de renégocier alors les termes du contrat préservant au mieux leurs intérêts réciproques.

	Fait à Passel, en 2 exemplaires Le
Société)	Société FERTI-NRJ (Eric DELACOUR)

5 - Annexes

- 5.1 Affichage de l' « Avis au public » sur le site de PASSEL
- 5.2 Affichage de l' « Avis au public » en mairie : Procès-verbal par huissier
- 5.3 Parution des avis dans la presse régionale
- 5.4 Présentation du projet aux autorités municipales par le pétitionnaire.
- 5.5 Présentation du digestat

5.1 - Affichage de l' « Avis du public » sur le site de PASSEL





E. HARDY - BOSSE

Huissier de Justice 24 Avenue de la Libération 60400 NOYON

> Tel: 03 44 44 01 75 Fax: 03 44 93 11 98 CCP LILLE N° 12597 56 V

Arrondissement Judiciaire De Compiègne (Oise)



REFERENCE ETUDE 150026

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE QUINZE LES DIX HUIT MARS DIX NEUF MARS VINGT MARS et VINGT TROIS MARS

A LA DEMANDE DE :

S.A.S FERTI NRJ 1, Rue de la Couture 60400 PASSEL

Représentée par Monsieur VIAUT Maxime, Directeur Développement et Innovation

Lequel m'a exposé

« Dans le cadre d'un plan d'épandage des digestats issus de notre usine de Passel, l'enquête publique va se dérouler du 10 Avril au 11 Mai 2015

C'est pourquoi, je vous requiers de vous rendre dans les 29 communes concernées afin de constater que l'avis d'enquête publique est bien affiché.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Emmanuelle HARDY - BOSSE, Huissier de Justice, 24, Avenue de la Libération à NOYON Cedex (60403), soussignée

Me suis rendue dans les différentes communes concernées et j'ai dressé les constatations suivantes.

Acte soumis à la taxe

CONSTATATIONS

Je peux constater que l'avis d'enquête publique est bien affiché dans les communes suivantes :

18 Mars 2015

VAUCHELLES





Page 2







CATIGNY

CATHONY



Page 4









Page 3





GUISCARD





Page





19 Mars 2015 SALENCY





Y---









Page 7





BEAULIEU LES FONTAINES





FRETOY LE CHATEAU





CAMPAGNE





Page 9





AUTRECHES





Page 10





SAINT PIERRE LES BITRY





Page 11





CUISE LA MOTTE



MOULIN SOUS TOUVENT





20 Mars 201 BABORUF











Page 14









Page 15









inguéles publiques

Société FERTI NEJ

tas beniri, skitzkut, skinskitz ev VALIGHLES.

En zebentlen den presemptione de l'article L.123-1 et des antièles R.123-1 et R.123-6 et autents du code de frantimennent, il est ordonal, par antité prélection du 26 térrére 2015, une projectio publicus en uve de tataurs sur la demandé d'extrération précentie par la sième de métalem projection. Le l'article projection de l'article projection précenties par la commande précentie.

La Prifét des Côtes ent l'avoirité pour personnents précetion.

La Prifét des Côtes ent l'avoirité pour personnents précetion.

La Prifét des Côtes ent l'avoirité pour personnents précetion pour des la control de l'article pour personne par antièle la décision succeptible different à l'article de la precedent peut personne de soit les promotes en la consideration au relation de précedent de preceditions peut en relation de décision peut d'entre le monatorisation assardée du respect de preceditions peut en relation de décision peut de la control de l'article de la control de l'article peut de l'articl

Perdant total order de l'inquiète, le double de demand d'autorisation comprensat le demand, i l'autorisation de l'autorisation de l'autorisation de l'autorisation de l'autorisation de la proper des des concentrat le soleit, rottere dépode dans les males d'autorisation de la proper del proper de la prope

- orkanis : rondedd 10 ewil 2015, do 9 houses 30 à 12 h 30, en meino do CRISOILES Samedi 10 ewil 2015, do 9 houses 30 ò 12 h 30, en meino d'ATTICHY | Joud 22 swil 2015, do 15 houses 4 0 houses, en meino de CRISOILES, mercand 25 and 2015, do 16 houses 5 à 16 houses, en maino de ATTICHY, husil 11 mei 2018, do 15 houses 4 10 houses, an meino de CRISOILES.

A l'issue de l'empôte, touto personne intéressés pourre prendie conneissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur et, le cas échient, du nétiquire en répeisse de pétitionnais, à d'ancient de déthémentaité des territories, buesse de l'empfencement, dans les noisles d'ATTELLY et de CIUSOLLES et sur le site internal de la prélection de (Odes provincement).

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des societés Creations/Constitutions



SCM CHAUVEAU & ASSOCIES

SEM GIAUVEAU & ASSOCIES

Avis est donné de Los Maria de la del de 7 févirer 2415 e de 18 acidáté civile réglio par l'article 38 de la Lot été-fire du 29 acressito 1946 et les articles 1832 et suivents du Codo Civil :

Obsemblation : SCM CHAUVEAU & ASSOCIES
Capida local : 469 se consume de la deligne de la facilitar factifica (1832 et suivents du Codo Civil : 47 a. propa de Mariabell - Editor - 65506 CIANTILI :

Selega social : 469 se common de accisarió de facilitar factifició professionnella do seo membres par la misso en common del accisarió de facilitar factifició professionnella do seo membres par la misso en common del accisarió de facilitar factifició professionnella de seo membres par la misso en common del accisario en factifica factifica de la maria factifica el contrate de la declarió de la common del common de la c

redessassies. pput amoors capager la jersonnel audillalra nicrossasio at, plus génirationnent, procédor quies optissions tinancières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et librart pass en americhe civil. Bodiff à pouna affectuer (outre optissions se rapportant à cet déjaj eu conticibunt à au passion, pourun que cer optissiblish à rélatin pus pour conséquence d'after s'on catractère passion, pourun que cer optissiblish à rélatin pus pour conséquence d'after s'on catractère

().
The 1-90 ann.
The 1-90 ann

ilation : R.C.S. COMPLEGNE

Venter/Cessions/Gerances

« LE FOURNIL DE BONSECOURS »

Suivent acte requi per Moltre François ROLLÉ, Novair à SENUS (Disc) le 12 craire 2015, entrejuisé à SEMUS, le 16 ceute 2015, Enchesia et 2015, 2016 (1915). Le 16 ceute 2015, entrejuisé à SEMUS, le 16 ceute 2015, Enchesia et 2015, 2016 (1916). Le 16 ceute 2015 (1916). Le



Courrier picard



AUTOMOBILE **Berlines**

AUDI

SMART



SMART FORTWO 9.Bl. CDI 41 ev. Toli punoram. DA. BV semi-auto, clim., vitres diectr. 53 000 km, Aodi 2004, 4490 € HT. Gtg 3 mals. Contact: THOMAS LECOS-SOLS. AXIOMAUTO CARECO. Fort. 06.72,43.61.21. Tél. 03.22.96.96.26.

4x4 / Pick-un

Renault 4 200 € RX4, 119, D., 2002, peck cuir, 165,700 km, 7 cv. TBEG, CT OK, vert métel, 10 ans môme propriét, Gtle 2 m. 06,80,47,90,21.

Caravanes Mobil-homes

Vds MOBIL-HOME Bot50x3m., 2 chbres, douche, tarrassa, à CRIEL SUR MER. 3.500 €. Paur visites Tét. 92.35.86,75.09.

Remorques

⇔Pro vand REMORQUE 2m56x1m31, 2 essieux 750 kg, porto échelle, Gite I an, 950 € TTC, 80110 MOREUIL. Tél, 06.93.26.13,91.

STRUCT AUX ARMINIS

Etre ensemble

Reacontres

SOPHIE jolie blde cél. veut être de aveau amoureuse ch. relation complico. Env. pr ams SOPHIE au 62121 (nso-0,50€/sms)

• Mariène, 38 a, div. et ss enft, souhaite uns relation sans engagement avec un H. bon. Région ou alientours. Contact au 0899.34,22.04 (ik·1, 35 € /a, 0,34 € /mn].

Etre ailé

Artisans

e LES PARQUETS PICARDS : Pose, ponce, whilie, tous types de par-quets : colés, clorés, fiotlants, Tét, 06.76.38.11.35.

COURTREA PICATIO LUNCI 23 MARS 2015

AUTHE

Antiquité bracanta

Ach, MEIRES ANC, COLLECTIONS Unlikes, magnities, SUCCES, SUOS, objets officieus, LALCOT, 05.11.80.34.99 ou 93.67.44.75.70.

105.11.80.34.99 ou 93.67.44.75.70.

Achieve anciens, tobleaux, biblioshe lives anciens, tobleaux, biblioshe surgenotie, magnies, surgenoties, surgenoties,

Animaux

Log 95 5.0; 61-1999 - Arich 18
Tates policipes of une of the 50 week of an obtytion chain of a difference for if a dependence of an obtytion than deri information for if a dependence of an object of an old or in 1° disapolication die. It hamselve grain of an in 1° disapolication die. It hamselve grain of an in 1° disapolication die. It hamselve also qualitation of the second of a dependence of a dependence

A vente d'atentius non chemistrates (nem ra de Gricos, repères y de récept de possibles de series et de la défende d'un le superie par l'annonceur, conformément, le superie par l'annonceur, conformément, le superie par l'Al-3 d'accord de l'annonne la superie de l'annonceur le physionne le résembre de la sustricuit subsysteme les résembres des sustricuits subsystemes les l'annonceurs de l'annonceur les la sustricuits de l'annonceur l'annonceur les sustricuits subsystemes les l'annonceurs de l'annonceurs de l'annonceurs les l'annonceurs de l'annonceurs de l'annonceurs les l'annonceurs de l'annonceurs de l'annonceurs de l'annonceurs l'annonceurs de l'annonceurs l'annonceurs de l'anno

Actros anhaeux

● POULETS démanés, POULETTES, Sa-medi matin, tél. 06 15 05 27 48.

e Elegage diffude, abattage dangereux laite habes. Davis gratuit. MELO 03.22.43.73, 12 ou 06, 11,07.03,70. Wellow by Mahire Gassial, vayant médium, spáced iste du catour da l'êtro almé un 3 jours résout tous cas spéciaux en tout discrétion, 100 % parants. 121. 05,20.99.05,18





· Offre réservée aux particullers (hors annonces "rencontres/emploi")

 Offre promotionnelle valable pour toute parution d'annonces du 9 février au 30 avril 2015.

LUNDI 13 AVRIL 2015 COURINER PICARD

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

AMIANTE SOLUTIONS EXPERTISE (A.S.E.) Suito à l'amenare parue in GE 01.2015 dans la Courrier Pieurd, il fallutifire: felca les termes d'un arte esp en date du 13.05.2014 at mon de 01.12.2016.

AVIS DE CONSTITUTION

Ach est donni de la constitution d'una Société poisentant les caractéristiques sufventes : Défancientation ; e dif 6 l. »
Farma: Société Carbo lamondètée ; l'acconstitution de la gestion per joration ou autrement de tous lamondètes d'acquisitions président par le settion per joration ou autrement de tous lamondètes de la principitation de confessione, montification de confession de constitution de constitution

incident contracts the state of the state of

Avis de constitución de la seción par estron atmosfílico. Becomination (B.P.K. Fremo Indiano) a Seción de constitución de la seción par estron atmosfílico. Becomination (B.P.K. Fremo Indiano) a Seción (B.P.K. Seción Indiano) a constitución de la seción de constitución de la seción de la completa de la vial, igazine, parte de la seción de la seción de la vial, igazine, parte de la seción de la seción de la vial de la seción del seción de la seción del seción de la seción del seció

Aux termes d'un este S.S.P. en dats du J.A.M. 2015, il editionnativé une acclété passentent les conscribilliques suffrantes :

Objet : l'orquétifien, la gestion d'attroitique des, je location et la disposition de tous bilms d'acide l'impacifien, un'el que d'arquétifien, debuge appart ou extrete par le évenir proposition par 1916 d'acquétifien, échange, appart ou extreterant...

Siège soulé : 19, le sevence toute l'attroitien, debuge appart ou extreterant...

Siège soulé : 19, le sevence toute l'attroitien de partie d'arquétifier d'arquétifier à l'acquétifier d'arquétifier d'arquét

de 1 euro ristrans;
Setter: Mondrois Passal MELATE democrato 57, de avenou vocation f et qualité de premire giarni de la sociale;
tion f et qualité de premire giarni de la sociale;
constant passa les parts accidences pervent être cédées, à taixe ontéaux au à little grabin,
qu'elle que soit la qualité du custicamente, qu'avec le consentiement des associés représentents ples des toites deutes des parts codies.

La présente nocifeis seu inconérciales sur R.C.S. de COMPICONE.

Pour svis : la gérance.

1206-1400.

Michiganory related detailors

AGESYS

AttES TO
Société perazions timpété ou capital de 20000 euros
Sièga opial : Espace hovés - bitiment 20
1433, boclasse d'ambona - 58400 60000
RES CONFESIONE 41007 1955

. Ace termes du procés-verbal des décisions de l'extemblée unique en date du 30 mars 2016, Il capital a été examenté d'une nomme de 200 CCO cama com étre parté à 1 640 660 (capo

ANX centres supprises the season of 200 con conspound has parre on peoples I de la promise d'une common de 700 con conspound has parre on per incorporation de férence in conséponance, les printes d'est d'est attente ent élé modifiée. Anulmes membres i le capital ecché est fins à 120 600 euros. Rouvelle mestine les crybials sociale est de la 60 con de voir Rouvelle mestine les crybials sociale est de 10 de 100 con Routilisaine sera faite aus grafie de phiscosi de consentres de COMPEGNE.

Nente/49-910104/09/610065

Cabinet BALNY & ASSOCIES Administrateur de Bleiro fândateiro en Vento de Fondo do Commerco 190, avence de l'Ecrope 190, avence de l'Ecrope 1913 CORL CEDER Tel: 08.44.73.11.07

Seigent aug 307 de 71 mars 1615, an expirité à SEPAIS I, É seri 2015, Band n° 2015/035 Casan ° 3, 16 3011, à serait l'orige e-Rélidée na seglia de 1600 erros, dont le 115 person de 1600 erros, dont le 1

Pour unique avis CobinetBALNY & ASSOCIES.

Annontes civiles Vie maltimoniale

B. PENRONNET Johan Rigger Géraul, Ingénitur, på à VERJUH (65100), in 26 mai 1951 et skrin GLISCNARD Nythinker, opent persional, som éneuse, als à l'Albir Si (1870), in 15 mars 1955, descentrat incernale à l'Orièta List Si (1971), (1974), è mode 8 coccilion, marie à la samma de l'Orièta List Si (1974), è mode 8 coccilion, marie à la samma de l'Albir Si (1974), è mode 8 coccilion, marie à la samma de l'Albir Si (1974), è mode 9 coccilion, marie à l'Albir Si (1974), è mode 9 coccilion, marie à l'Albir Si (1974), è mode 1974, è de chois l'année de l'Albir Si (1974), and mars 2015. Les appessions et les l'arbires List (1974), marier à 1825 (1975) Si (1974), and innovation de l'Albir Si (1974), and innovation d

P ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avisadministratils

COMMUNE DE GRANDFRESNOY (DISE 60680)

Párelskou du Figu Local di Urbanisano

Per délibération on data du 82 avril 2015, le popuré restalepad de GRAMPRESMOY a present la révision de l'an Local d'Universant et a first les moderies et à la concernique. Le destier d'inacte excepçage d'on régistre destiné s'excellér les elements out de la laboration de l'autre excepçage d'on régistre destiné s'excellér les elements de s'expension par la laboration de parties de la laboration d'information en conclusies, une terromation sur le situ bissent, closi que dus permanantes d'élite à la tutine.

denomine influence and its answer

Prifet de l'Oise Pirection départementals des territoires Burny de l'onvisementant Code de l'envisement

Société FERTI NR.I

la positif fishti NRU adishib zialogisibaa pour orteder à un za pian d'apurdage des dossetals lieux de pou veixe dir relibaciention de PASSEL par les cognumes d'APLIX ARTICHY, AUTECHES, SAUDEUS, SAULULI LES POUTAMERS, REFRECCIONT, BITY, BUSSY, CAMPAGNE, CANDON, CANDANY, CERSILLES, REOUTON, CUSSELA MOSTE, RAIS MONTES, FIRSTO L'ECHIESAU, GENTA, CIUSCALDA MATTECHYNIZEL, LIAUZZI, CORNY, AUTOMOSCOURT, MORISOCOURT, MOULES SOURS TOUVERT, HAMPOSL, SARIT MERKE LES PRITY, SAULUNG, SERVANZIE N. MOULES SOUR TOUVERT, HAMPOSL, SARIT MERKE LES PRITY, SAULUNG, SERVANZIE N. MOULES SOUR TOUVERT, HAMPOSL, SARIT MERKE LES PRITY, SAULUNG, SERVANZIE N. MOULES SOUR TOUVERT, HAMPOSL, SARIT MERKE

Les Seint, Sattellott, Sessiones de Fordie L. 122-1 et des arielles II. 122-1 et n. 123-5 et subments de soil de Fordiennessens, d'est ouderait, par arrifé préfeteires de 26 finyte 2015,
une soulet problème en var de votaut ser le demande de solvieures de 26 finyte 2015,
une soulet problème en var de votaut ser le demande de solvieures par évolution présente par de 2015,
une soulet problème de 120 par producée à 120 par par par de 2015,
une soulet par le part producée à 120 par par par le part de 2015,
Le Poille de 120 par set l'autorité de 2015, une se l'autorité de 120 par le 120 par

L'exception de deute de pour le sand 2016 et 11 aux 2016 limbre.

Acciont late le quiet se l'aprojète le charies et de mandé d'arricptation comparement le demande. Étude d'une et l'acciont de deute le compart de des aux étables d'arriches de l'accionne et le pour de l'exception de l'accionne et le pour le capette de pour le capette, alle n'y four consulté, aux moitres d'arriches et des laveurs, qui tout pas personne laterais de l'accionne et les pours personne laterais. Les résisorés anni techniques de l'écute d'inquest et de l'écute de deute au tout le l'accionne de l'accionne de l'accionne de l'accionne de l'accionne de la comparement de l'accionne de la comparement de l'accionne de la comparement de la comparement de la comparement de l'accionne de la politicate et l'accionne de la comparement de la public pourse forse la vouveix de que l'accionne de la comparement de l'accionne de la comparement de la public de la public la vouveix de la public de la public de la public la vouveix de la public de la

The st doubt of public dans he enables of Al Hurte et an inches de CRESULES vicinities :

vendrait :

vendrait 19 cm² 2015, de 5 huurs 108 12 h 32 nn mains de CRESULES Sternel 18 sm² 1975, de 9 hours 20 à 12 h 32, on mains de ATHGAT i just 21 avril 2015, de 15 house 1 10 huurs, on main de CRESULES specied 21 avril 2015, de 15 house 1 no main de CRESULES specied 22 nm 2015, de 15 house 4 nm 20 hours, on mains de CRESULES.

**Innel 11 mail 2015, de 15 hours 1 10 hours, no mains de CRESULES.

A l'assus de l'empirite, toute passanne intéressels pouvre propère sonnaissance du repport et des conderients du Commérciale l'empirer et le cas échient, de mémoire en céptime de périonnes et de la périonne de particular de la périonne de la discripción de promovable des territories houseur de l'enformementant, dans les mérigis d'ATILIÈTE et de CHESOLLES et sou le site interest de la préfections de l'Otto (even cheson) de l'otto (even cheson).

En partenariat avec le La Milla Mill

DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.



COMMUNE DE MAULERS

Axis d'anquête publique

Par antité en date do 10 mars 2015, la hiabe de MALVLERS o cridosaté l'oscuriure d'une caquita publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Unbardame (PLU).

Monskor Althul Mansellit a été dédoné en graiké de Commisseka-Enquétour thulum par la Présidente de Trébund Admishi utahi d'AMIENS, et Monsieur Georges VANQUELES, Commissaire-Enquétour suppliant.

Penguite as déroules en multis du MAULERS du samedi 11 ovid au heuis 11 mai 2015 sus jours et heures Inthérets d'ouverture du assettierin. Le Commissair-Goughteur person laurs la salta des filtres de MAULERS (a. samedi 11 any 2016 de 10 ènerge à 12 houres, la joud 15 avail 2015 de 17 bayers à 19 houres, la land 17 avail 2016 de 17 houres 14 houres, la lend 11 avail 2015 de 17 bayers à 19 houres, la

Control de Arico de Fenende, le public potern prende extrabaserco des descurants de projet de PUI et consignar évantualisment sea observadora a un le registra d'especifica pase de mutide de AMUEIRS colo estates que d'emprésant-lacquistre en amisé par évant. Colos pravaers poursa, à sa demando e il à ces fizis, obtenir compendante si de ces fizis, obtenir commendante si de ces fizis, obtenir commendante si de ces fizis, estant consideration de descripte a unativa de histo des positionis de apriam que de l'acquiste autres de misé de fizia papert al les candidates de l'acquista de l'acquistre de descripte de present parties de l'acquistre de l

pendent î de. Le projet de PLU, évenireidement modifié, stre appronvé per d'élibération du Comes Mu-charles

Laldeira : Joan-Piarre ShiisCHAL

SEMERAL SEASON OF Utilitaires

Rocherche d'emploi e H ch. TRAVALOX: jardinege, déshar-bage, tonte pelouse, falle haies et arbres, sur Amiens et env. Tél. 97.50.83,49.53.

Port, fan tour travaux espaces vents, tait-les de haies, tonte, dell'oyage, karcher, et dibarras, chèque emplo: alernoes. Tél. 03.22.22.98.74 ou 06.03.60.56.46.

e Rereitó en divers pedies treveux d'entre-den, jardinage, tonte pelouse, Arriens et environs. Tél. 68 84.29,11.52.

Reclines

naw



Verids RMW 320 D. LUXE, opride 2006, 133,900 km, 11.000 € à débatico, tél. 03.22,30.23.29.

HAT



FIAT PUNTO NO.SIL TWINNIR TO CV ITALIA, cides au volant, clim, mensualle, ordinaleur des bord, eften de vities sware decel, jantes alu, radio CD. verroullage controllée à distance, true de secontre. 16955 km, 26M2/0714, 9,490 € TIC. Garante controllée à distance recent, connect ribones l'eccessois, AMOMARITO (2018) CRECOSSOIS, AMOMARITO (2018) CRECOSSOIS, CONTROLLE (2018) CONTR

MERCEDES

Camping-cars



Vends CAMPING CAR CHALLENGER PROFILE, 20,000 km, lit central, tél. Co.57.37.27.78.

Văbleides da sociită

et commercisios



Vends PIESTA SOCIETE, 2014;20:360 Up. PRIX H.T., GP2, Bluetoch, AUTO M°1 Tal. 03:21:33:63 56: www.suibal.net

Fourgamettes - de 1.5 (

14 900 6

STRICTURE AND A STRAIGHTERS

Etre casemble

Rescontras

e Hina, 27 a, soumante et dynamique, re-charche en homme avec qui partager des moments complices. Contact au 0899.34.22.64 (ft-1,35 € fa, 0,34€ kmn).

Artisana

BAULIE REMARKA

Antiquité brocesse

Ash. MEUBLES ANC., COLLECTIONS timbres, monaises, montres, SUCCESSIONS, abjets ediginal LACLOY. 06.11.89.34.49 on 09.67.44.75.70.

Divers

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 3015 pour la publication des aumonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concemé dans les tiépatrements : 50 (1.45 €) - 73 (5.49 €) - 73 (5.12 €) - 75 (5.12

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi novamnonces sur http://avisdemarches.leparislan.fr

Marchés + de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'ARSY

M. Robert DUAIGNON - Mains 124 ruo de Picardio 60190 ARSY Tol : 03 44 97 30 3 Fax : 03 44 97 30 37 Loodgaaw@yers.eniam : 19m

Le opuvos adicilicateur n'anii pas pour ส^เอนทร CODINE o compre adudicateurs

fo compité atfautres pouvoirs adjudicateurs. L'avis impéque on marché poblic Objet : Exercice ett rôle de Malire d'ocurre pour la construction d'une soole ou modellars.
Réference achieteur : ADTO 15-052.
Type de Marché : Coutagonse de senticeur : ADTO 15-052.
Type de Marché : Cottagonse de senticeur : Periode de Marché : Cottagonse de senticeur : Periodes d'augenisée et acrivaces intégrés d'augenisée et acrivaces et consultations sont d'acrivée et consultations s'acrivées d'augenisée s'archieteur s'avroive d'agratée et d'archieteurs ; sontoire d'acrivée et d'archieteurs ; sontoire de l'acrivée de l'archieteurs ; sontoire d'acrivée et d'archieteurs ; sontoire d'acrivée et d'acrivée d'acrivée d'acrivée et d'acrivée d'acr

Procedure Frocusine diagness' Code NUTS : #222
Description: 1. La procédure infiso en ceuvre os unes procédure adoptée ouverte even responiation at seus remise de presistant connant leur à vascement d'une prime. Ensemble des candidats rocuvations admin it la négociation. Le Métire d'ocuver entervendre dans les contribions livides dans les décert n°35-1686 du 20 rovention 1993 relatif aux missions de Médifice d'ocuver confires par rice Médire d'Ocuvera confires par rice Médire d'Ocuvera confires par rice Médire d'Ocuvera confires les modellés de d'octubre 1983 précisant les modellés de d'octubre 1983 précisant les modellés de d'exéculiér des éléments de resison de Médities d'ocuver. Classification CPV:

do mission de Mathitee d'opuvre.
Classification CPV:
Principie : 71221000 - Services
d'escrète paut les hôteres de
l'escrète paut les hôteres de
les procédure d'achat du présent
avis est converte par l'accord sur l'es
marchés publics de l'OMC - Presistition divisée
note: nonLes variantes sont refusée
Cupatitió-férendus :
It r'est pas prévu de décomposition en
trancher.

ij ujest bea brevn de qacosubosyou eu gructien:

esi nrâvu una decemposition par element de mession : ESQ - APS - APD -PC - PRO - ACT - VISA - DET - ACR -

CPU
Le montent estenie dos fravatas ast de 10/14/00/00 Euros HT pour un dela de realizarion de 10 millos. Consilions realizarion de 10 millos. Consilions realizarion de 10 millos. Consilions realizarion de provincia de consiliurarion de provincia demando à provincia de la son montenio. Filonaccionante il 200 jours par vizenant. Avence ficte à 5 pour cont du montenio (T.C.) initials du mischi. Para contrate (T.C.) initials du mischi. Para

Ingramm, Alemce loses a 3 pour cent as monateri, T.C.D. liettet du month, Prox révisable. Prix global et fortiglière. Possibilité de mantissement ou de ossion de créanoes, Modelalés de ingramment et londs propris (pur d'ensucement et et londs propris (pur d'ensucement et et londs propris providique : La marché sons confra à un prostatere sepécalise ou à un prospument ovojulis de presidence ingrésibles de des schéant avec des aussissibles de des schéants avec des sons productions de l'expension de l regotant (T.T.C.) inilial du marché. Prox contractioness à l'egard de la metrice d'ouvrège. Si le groupement utilibilitaire du marché est d'une torme différente, le Maitre d'Ouvrage bil imposere de modifiet as forme après attribution du

marcio, En cas de groupement, l'équipo candifisio dovis obligatolisment être composée au minimum d'un architecte et d'un BET TOE, l'Architecte étant lo

et d'un Bit I IOE, procentecto ciarti un municiaria. Las candidatum et as possibile de trescrito pluriburs candidatums en agissaria a la foli en qualifié de candidatum intuituitats a foi mombres d'un ou de plusteris grouperonale ou on qualifié de presentes prospectiones en ou on qualifié de presentes publicativa riunt pas la possibilité ou presentes publiques en agissari en qualifié de mandidatura de agrissari en qualifié de mandidatura de

plusiours groupements. L'execution du marcho ast soumse à quines conditions batterigues

NON Conditions de participation Situation juridique - références requises:

l'imprime DC1 (ou lettre de Timpone DCI (ou lettre de candidature) component l'assemble des indications permettent d'identifiér le candidat ou l'aniesorble des membres du groupament le cas de la repurse en groupament le cas de la repurse en groupament le candidature est agres par le représentant de candidature est candidat, et en use de groupament, soit par le seuf mandataire du groupament si cubir-il produit las habititations signées en original de chacun des autres occasions.

rabilitation de eutres constitute de candidat, en imprimé DCS, fou déclaration du candidat, renseigné por le candidat, ladividuel ou par chaque membro du groupement en cus de candidature

gorupse.

a la cancidat teit l'objet n'un norressimant judiciare au sans de l'aracte L. 620°1. du Code du Commerce, ou d'une procedure équivalente régle par un drait sinnapar : la copis du ce utes jugements prononcés a cel airist judifiant d'une à publibilletin a poursière son activité pendant la nuive différent de l'aracterité de l Inévalia d'exposition de marcha

un document relatif aux pouvoirs de la

personario de excellente de la personario de la personario de establica la comunidad de establica de establic

clamata expecies disprincipias Le cardidat poura picuna sa cupacità hancibita par tout autra documant conordiaria cumana équivalent par la Matrio d'Curvaga s'à set objectivement dera l'appossibile de produter l'un des rencelgaments demandée rebilla à se capacité financière.

capacité financiere. Référence professionnelle et capacité technique : Références requises : - attestation d'Inscription à l'Ordro dos

ontectes. justificatifs de compétences en

- un desser libre comproment la présentation de 3 télimences de complexité ou d'échelle équivolente ou réalisées dans un contexte similaire, réalisées dens un contexte similare, comprenant la nent du militre d'ouvrage, l'annde de réalisation, l'holicellon des foux de rémandration preliqués, le coût das tipeaux HT, la surfico, la nature des missions réalisées, la quotté (mandataire missions réalisées, la quotté (mandataire missions réalisées, la quotté (mandataire de l'annouver de ou cotrifient. No secon pris en comete que les projets

revilais en mission complate sur les 3 demitros années ou en cours de

essanon. De deskur sat à learnir des chaque

Ce toesfur sat à l'exartir car chaque membre du groupement, y compris cous-traitant le cas dethéant.

- declaration l'indigent les offectifs mayers unousle du candidat et l'importance du personnel d'expardement pour chacune des rolls demaines anues.

- indication des titres d'éjudes profession des titres d'éju

services de l'infinite finant que saite du ministrat pre-saite de quintifications présentennélles : effectet de compétence de presentent de compétence de presentent par des certificats uniques, indisantient par des certificats d'identifiés professionnelles ou dous réferences de prestoirens pitestant de la compétence d'ut eapréchat à réalisée à prestation pour laquelle il so porto catéclient. candidati

Le preuve de la capacité du candidat peut être appoiles peul être appoiles par tout moyen. polymorent par des certificats d'idealité professionnelle ou des références de racestations attestant de la compétence

prestations dissent de la comprience de du condicial à desilera in proteiron pour laquello se porte candicial. Si, pour lusilier de ses capacités, le candiciat southaire sare prévatoir los capacités professionnelles. Acchiniques estimateiros d'un autre historienant qual qu'il aciè, il davre produire less piscus rotaines à col interventire visces cavant, il devira equilement qualifier qu'il dispossera dos capacities de cet intervensul pour l'execution du marché. (Pocuments à produite dans tous les cas au stado de l'attribution du marché. : - Pièces prévues aux erticles D. 8292-5

ou D. 8222-7 at D. 8222-8 du codo els

traval.

- Attestations at certificats délivide par es administrations of organismes compaliants promant que le cartifidat a satisfair a ses obligations tisosites et sociales (si des éléments no sont pas

sociales (si ces diáments no sont pas dejh domantial dans le contra da DC 7. ci-sipris) ou documents dijulvulents en sas de candidat ellanger. NOTI2 (DC 7) ou documents dijulvalents en cas do candidat detimper (Phit amus) des outlibels requis, cisponiste à l'adresse subjecte : http://www.economis.go.wir/daj/formul after notification)

Les daturitans a pellina a la cartesastia el l'olfra in rometre signés par le condidat dovent comparter una signature ariginale. Les dossiers de candidaturo du d'olfra qui comporteraient una signature scennido seroni bonsidiriés commo micipières el ripidió an consideramona. Les cumidintes quient la possibilitá de ne pas premotre un ou plusieres des decements ou fata-eliginamentes demandés dans la cunifo de la presente consultation s'ils precedents consultation el presenta condicions similar de la considera condicions similar el presente del pre scannée seront considérés co èlre obtenue par ce blais et d'autre part. L'identification de la consultation lors de nocination of a considering of the laduals les places ont éte remises, les documents doivent bire toujours valublus, A defait, la considerure sons considérée commo incomplète.Les condidate sont informes qu'ils ne cont pas tenns ils lournir les documents ut candidate sont informes quirile ne con-pos tentis de lourair les documents of renseignements que le pouvoir sejurication peut obtenir dianetement pur le blais d'un expérient obcisorodique de mise à disposition atteninistré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numèrique, si les conditions aubenties sont neutres : les conditions aubenties sont neutres : les conditions conditations d'une paut le liste des documents qui peuvent lêra obserue par ce blais et d'autre part les modalités de consutration de ce systeme un'out d'acobs à use expense. Puocès à nes documents est gratuità d'abteut, la centificieure seur considérée comma incompilate.

incomplète. Marciul réseryé : NON La participation est reservée à une profession particultére : OUI Reference des dispositions législatives,

réglomentaires et administratives applicables : Les dis 3 Janvier 1977 n

appicableà i Lei di (3 sanvor 1977) en l'Architecture.
Los parsonnes morales sont tenuce d'indiquer les noms et quasifications professionnelles des montress du prescripte d'uniques de la prestidion : CMI.
Lindres concornant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer.

à participer Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Critéres d'attribution : Offre econgniquement la plus uvantageuse appriorito en fonction des critéres énonces ci-dessous avec leur

enonces cr-designus avec lear pondération 60 % : Valour technique de l'offre appráciée à l'aide de némore technique 40 % : Prix des prestations Confillions et mode de palement pour obtenir les decluments contractuels et additionnels .

accinomeis. Documents payants: NON Remise des offres: 18/04/15 à 12h00 au plus tard. Languas pouvant être utilisées dans

l'offre ou la candidature : français. Unité monétave utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la data finite de réception

compter de la data tenne de recupiror des offices.
MediaRos d'ouverture des offices.
MediaRos des offices et de la consideration del consideration de la consideration del consideration de la consideration del consideration de la consideration de la consideration del consideration de la con des errosprises sous formo Circlost, los candidats devicnt télécharger roune pratique - conditions d'actionique roune pratique - conditions d'actionique selon le cheminement suivent , dans l'aspace entreprise du candidat, clique l'aspasse entreprise du candidat, cirque lans i cône annonces, toutes les annonces en cours, asièr la trom de la collobothié dons mot de, cliquer dans recheroher, tobre DOC, saier les dientifiants du candidat gleenifiant et mot de puesse et entir. téléchargem. Lors du l'abbengemen du drossier de comunitation, le conditat et involu a renseignar le nom de l'organisme sourisationnaire, la nom de la personne protectus l'abbenquement et comparer.

physique l'élidharguent les documents et une adresse plocfronaus pownettent de lagon certaine une consuperitaines

illectronique, afin qu'il pritsas bénéficior do toutes les intermetions complémentaines diffusées lars du déroulement de la présente consultation, en porticulier les diventuelles précedons ou round de délais

ou report de délais. En cas de retrait du dossier de consultation en mode anonyme, il est recommande aux candidats de revenir sur la porta internet au minin someines avant l'expiration pour véntier si la dosnier a été mis à lour, et s'il y a eu des questions / rougnses qui n'aura

al la diseñar a dáé mis à jour, et s'il y a eu dies quisitions / reponses qui n'availient pas pu ûtre enroyees du fail de la commandation de la colta della il s'agit d'un nurche périodique ; NON Le marché s'inscrit dons u

projet programme triance per des londs tranceoutaies : NON Irosso & Int Jaguelle

Adrosse à laquelle dos repseignements complémentaires peuvent être obtenus : ADTO DEBANKE clocke 36 wentes Salvador Alterde Attenuet & Admont A

continued in a Contin onterous des l'edurant internal pré-contractuel devant tritamal administratif, (dispositions de l'astècle L.651-1 de Code de Justice Administrative) jusqu'à la signature du marché el recours pour exces de pouvoir (article (1,421,1 du même Code)

pouvar garces (1.42.1, a or mores code) dans un dels de deux meis à compter de la notification de la décision Envol à la publication fo : 19/02/16 Retocovez cet avis trégrat, l'occàs au dossier et la guidant de depôt sur http://avisdemorches.leputisien.tr

Marchés divers

Avia d'appel public à concurrence

MAIRIE DE

PIPECOURT-DRESLINCOURT

M. Le mara, Place de la république bp 60129, 60170 Ribecourt-dresincourt, till : 03 44 75 59 53, Mil

direalinopuri, (d.) (30 44 75 55 55, Mid. Impartage). Editoria de la pouvair destinopuri, fux ; (34 44 76 53 66 Adresse gindertile du pouvair adjudicitateur (URL); thite://www.nbscourt.destinopuri, fux dresse genérale du profil d'achateur (URL); thitp://libacourt.achateur (URL); thitp://libacourt.achateur.destinopuri, eranchessetties.com
Objet du marché : Rétection de la façade et bus de toture sud-oussit de l'eccle artistic bitand
Type de marché : Travaux Retus des varientes.

vanames. Durdo du marché ou détai d'exécution : 21 jours à compter de la Date prévisionnelle de commencement des travaux : 20/07/2015

zoromzuto Las candidaturos et olimes seront emierament rédigios en langue françaisc anos que les documents de présentation assentés

esseciés
Unité monétare utilises, l'euro.
Unité monétare utilises, l'euro.
Olivé économiquenent la plus evantagense approcés en fonction des onlères énunés di dessous avec leur อกปลักเมือก :

Polai d' execution (29 %)
Valeur technique (29 %)
Type de procédure : Procédure

uduplés Date limite de réception des offres : 17/04/2015 12:00 Détal mitimum de validité des offres 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

neceptor des omes. N° de référence attribué ou marché

en latana ta vanzaras por sommat. marchepoblic@nbocourt-dreslincourt.& ou consultable et téléctergeable gratuitement sur la site : http://dbscourtdestrounts-marchescubics.com

Date d'envoi du présent avis à la
publication: 19/03/2016

Enguiste nublique

PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DE L'ENVIRONNEMENT CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÈTÉ

FERTINA

L'AUTORISATION POUR PROCÈDER À UN 2ÈME PLAN D'ÉPANDAGE DES DIGESTATS PROCEDER A UN ZEME PLAN
D'ÉRANDAGE DES DISESTATS
ISSUS DE SON USINE DE
MÉTHAMBATION DE PASSEL,
SUR LES COMMUNES D'APILLY,
ATTRÉCHES, BABOPUR,
EBAULEU LES FONTAINES,
BÉMÉRICOURT, BITTY BUSSY,
CAMPAGNE, CANDOR, CATIGNY,
CRISCILES,
CROUTOY, CUISE LA MOTTE,
FRÊNICHES, FRÊTOY LE
CHÂTEAU, GENYAY, GUISCARD,
HAUTEPGNTAINE, JAULZY, LAGNY,
MONDESCOURT, MORLINGOURT,
MOULIN SOUS TOUVENT,
NAMPCEL, SAINT PIERRE LES
BITRY, SALENCY, SERMAIZÉ ET
VAUCHELLES.

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des artigles R.123-1 et R.123-6 et sulvants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 26 février 2016 une enquête publique en vue de . une enquere publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société PERTI NRJ pour procéder à un 2ème plan d'épandage des digostata issus de son usine de méthanisation de Passel sur les communes précilèes.

Lo Préfet de l'Oise est l'autonté compétante pour prendre par acrété la décisim susceptible d'artenyant a l'issue de la procédure, Cette décision paut être une autorisation assortin du respect de orascriptions ou un refus.

Taute information sur le doss er cout Aire demandée augres M. Maxime Viaut de le société FERTI NRJ altuée 1, rue de la Couture 60400 Passel , ou à la discutur departementale des territoires, service de l'éau de l'environnement et de la forés, turranu de l'environnement.

L'enquête se déroulers du jeudi 10 avril 2015 au 11 mai 2015 inclue.

Pendant teuto la durse de l'enquâte, le dossier de demande d'autorication reneall cone la diase de l'ampoie, le dossier de demande d'autorisation compronant la demande, l'olude d'impact l'olude de danger, l'avis de l'autorile administrative competente en matièra d'environnement et les rilans des Intered o environmente care pains dus heux concernont le projet, restori dépose dans les maïves d'Alfachy et Je Crisolies, ségos de l'enquête, afin d'y ôtre consulté, aux heures d'ouverture Jes bursaux, par toute personne intéressée.

Les résumos non techniques de l'olude d'impact et de l'étude de d'angers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétants en matiera d'atvironmement sont consultables sur le site internet de la prélective de l'Oiso (reveutisse gouvrir).

Lo public pourra formula des observations sur un registre auvart a cet sifet dans les maillés d'Attichy et de Gracelles et d'ou actessar toute correspondance au commissaire nequation. M. Pierre Dendioval, responsable de l'audit et de d'admissration sociale on estrate, supplié le ces séchéans, supplié le ces séchéans, par M. Allan Gincill, déticler de potres antinnal en sétalte.

Le commissere anquêteur assurers dus pornutinences, pour recevoir les observations écrites et grates du public d'ana les maines d'Attich, et de Criscilles, aux jours et treunes suivants :

- wandled: 10 avril 2015, de 2n30 à 12 n30 - Mairie d'Attiony Samedi 18 avril 2015, de 2n30 à 12n30

- Mairie de Criscilos

Sainedi 18 avil 2015, de 9h30 à 12h; Mairte de Ortsoiles jeuth 23 avil 2015, de 15h à 18h - Mairte d'Attichy mercrodi 20 avil 2015, de 16h à 15h - Mairte de Ortsoiles kindi 11 mai 2015, de 15h à 18h

A Pissue de l'enquête, toute personne intéreuseu pours proteire connuissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas âchéant, du mémoire en réponse du

efigorion d'énortementale des territoires, bureau de l'anvironnement, dans les maries d'Atlichy et de Crisolles et sur le site internet de la préferance de

travacois a countità.

COMMUNE DE MAULERS

AVIS DIFNOLIFIE PURE IOUE

Par autité en date du 16 mars 2015, le rai acte d'Aulers a ordonné l'ouventra d'une enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urboniame (PLU).

Monsieur Michel MARSEILLE Monsieur Name envance.... a control de commissaire en qualité de commissaire entrelleur Itulaire par la Présidente du Diburdi Administratif d'Aminos, et Monsieur Georges VANCUELEF, commissaire-enantèteur suppléant.

L'enquête se déroulera un mairie de Moulecs du samed! 11 avril au londi 11 moi 2015 aux jours et houres habitels Convertue du serrétarie

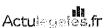
Le commissaire-enquisteur receves dans la salla des fétes de Meuters le somedi 11 avril 2015 de 10hipò à 12hibò, de jeudi 19 avril 2015 de 17hibò à 19hibò, de jeudi 19 avril 2015 de 17hibò à 19hibò, et lo lundi 11 mai 2015 de 17hibò à 19hibò.

Pendant la daréa de l'enquâte, la prolle pourre prendre commissance des documents du projet de PLU et consigner dventuellement ses consigna: dvantuallement sea obsorrations sur la registre d'enquêto deposé én mairir de Maulers ou les adresser su commissable-anquêteur en mairio par ovrit.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de commissaire enquaisun pourront être consultés en maitle de Maulors aux heures habituellos d'oswerture du secrétariai cendant 1 an.

Liv projet de PLU éventuellement modifié, sera eporouvé par déthération du Conseil Municipal.

Le Make : Jean-Pierre SENECHAL



Toutes les annonces tégales d'entreprises depuis 2010



49

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés divers

Avis d'appel public à concurrence

Nom et adresse officiols de l'organisme achateur :

COMMUNE DE GOUVIEUX

Correspondent : Mmes ivorra et salesse, 46 rue da Imairie, 60270 Gouyleux, tél : 0344671314, fax : 0344671329,

courrie) comptabilite gowieux@wanadoo.fr, adresse internet : http://www adressa internet : http://www.e-marchespublics.com, adresse internet du profil d'acheteur: http://makie-gouveux.e-marchespublics.com Principals(s) Activité(s) du pouvoir

adjudicateur : Services généraux des administrations

Type de marché de services :

OPV:

Objet principal: 79620000

Lieu d'exécution:
Commune, 60270 Gouvieux

Commitair, ouz-vatoreux

Cans fixplique un marché public.

Caractéristiques principales:

Appel a candidatures;

Durás du marchó : 12 mois,

renouvelable par reconduction expresse

Des variantes seront-alles prises an Prestation divisée en lot : non

rrée du merché ou délai xécution : en 12 mais à compter de

d'axécution sen 12 mois à compter de la notificación de macché
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature i français
Lunia monétaie d'utisée, leuro.
Condittore de participation :
Carders de sécution des candidatures : Une séverion des candidatures s'electures sur les comptences apprécifées d'après l'oxamen des desalers, es fonction :
des félérances concernant des prestations de nature et d'importance equivalentes, de préférence avec des colecturés territoriales de la méthodologie proposée

de la méthodologie proposée des garanties professionnelles et

Imancières A l'issue de cette sélection un dosaler de consultation sere transmis aux 3

Mazokó réservá i pori

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

qualités et capacillés du cendidat ;
Cople du ou des jugaments prononcés, si le candicist est en redressement judicieurs ;
"Présentation d'une liste des principates fournitures ou des principates services effectués au cours des trois demètres en effectués au cours des trois demètres en entre de la casimitation public du privé Lea livraisons of les prestations de services containers. sont prouvées par des attestallors de destinataire ou, à défaul, par une déclaration de l'opérateur économique, * Certificats de qualifications

professionnelles. * Formulaire DC1 , Lettre de candidature . Habilitation du mandataire par ses co-

Formutaire DG2 , Déclaration du cancidat inclividuel ou du membre du

groupement.

Autros renseignementa demendes:

Tous documents de nature à démontrer les saux foir du candidat.

Gritères d'attribution:

Offre éconemiquement la plus avanitageuse apprécise en tonction des carbiers den condes dens le calvier des charges (éplement du la consultation, lattre d'eveltation ou document description.

cescopii). Type de procédure : Procédure adaptée Dato limito de réception des candidatures :

Autrea renseignemente : Numéro de référence attribué au marché per le pouvoir adjudicatiour / Marché 5/2015 Date d'autre

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Adresse auprès de taquello des ranselgaements d'ordn administratif peuvent être obtenus Nom de l'organisme : Mairie de gouvieux, Correspondant : Mmes ivorra at selesso, . 48 rue de la mairie, 60270 Gouvieux, tel : 0344671314, (ex : 0344671329, courriel :

Gouvieux, tèl: 0,034-0971314, (ex: 0,034-097132), courriel
vwacogna.gouvieux@oranga.fr
Adrease auprès de laquidid des
renaeligements d'ordre technique
pauvent étre obtenus:
Non de l'organisme : Mairie de
gouvieux, Correspondant : M. marie, ,48
rue de la mairia, 60,270 Gouvieux, (bir: 3044671331, bez: 0,04461 (courriel)
: vwecogne.gouvieux@orange.fr

Avia de marché

Nom et adresse officiels de l'organisme schetour :

GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE

Bottevord Leannos DP 72
69109 Crell cedex
Objet du marché i Travaux d'entretien
au bloc opératoire du G.H.P.S.O
Type de procédure : procédure

adaptee Unité menétoire utilipée : euro Les candidatures et les offres seront exitérement régigées en langue française ainsi que les documents de crésentation

Critères d'attribution : Prix proposés, 70 %

Qualité technique et délai d'exécution,

Date limite de réception des effres : 07/05/2015 à 16:00

Délai minimum de validité des offres ; 90. jours à compter de la date limite de réception des offres.

rèception des offres. Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudioateur / l'entité adjudicatrice : T150449 Adresse auprès de (aquelle les reassignaments et les documents

pouvent ûtra obtenus : G.H.P.S.O site do Crell Bureau des Marches Boulevard Laennes BP 72-80108

CREIL codex : 0344616005 Fax ; 0344616020 bureaudesmarches@onoso.fr

publique

PREPET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE

ОВ И БИУПРОМИЕМОМЕ

D'ENQUETE PUBLIQUE

FERTINAL

L'AUTORISATION POUR PROCÉGER AUN ZÉME PLAN D'ÉFANDAGE DISS DIGESTATS ISSUS DE SON USINE DE MÉTHANISATION DE PASSEL, SUR LES COMMUNES D'APPLLY, ATTICNY, AUTRICHES, BABCEUR, BÉMÉRICOURT, BITRY, BISSY, CAMPAGNE, CARTIONY, CHISTON, CARTIONY, CHISTON, CARTIONY, CHISTON, CARTIONY, CHISTON, CRISCLES, FRÉNOLIES, FRÉTOY LE FRÉNICHES, FRÉTOY LE GRANTAGE, AULTY, LAGNY, MOHORSCOURT, MOHUNCOURT, MOUNT SOUS TOUVENT, NAMPGEL, SAINT PIERRE LES BITRY, SALENY, SERIMAZE ET VAUCHELLES.

En exécution des prescriptions de En exécution des proscriptions do Intribel. 123-1 et deu articles R.123-1 et R.123-2 et eu urlaites flu cade de l'annivonnement, il est ordonné, par arrèté préfectors du 28 (évries 2015 , une anquête publique en vue de statuer sur la domande d'autoriostion présentée par la codété FERTI NRJ pour procéder à un 2ôme plan d'épandège des digestats issus de con usino de méthanication de Passel sur los communes précitées.

Le Prôfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par amèté la décision susceptible d'intervenir à l'Issue de la procédure. Cette décision peut être una autorisation assortia du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être domandée autrès M. Maxime Viaut de demandée auprès M. Modime Visud de la cocidió FERTI NRJ située 1, rue de la Coulture 60400 Passel , ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la lorêt, bureau de l'environnement.

L'enquète sa déroulera du joudi 10 avril 2015 au 11 mai 2015 Inclue.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation comprenent la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, l'avis de o impaci, l'étude de danger, l'avis de l'autorité administrative compétente en mailiara d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé dans les mairies d'Attichy et de Crisolles, sièges de l'enquiète, alin d'y âtro consulté, aux hauras d'ouverture.

Les résumés non techniques do l'étudo d'impact et do l'étude do dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en maller o d'environnement sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (vivivi c'se gounti).

Le public poura formuler des observations sur un registre ouvert à cet afet dans les marines d'Attichy et de cifsoles et/ou adressor toute correspondance au commissaire erquêteur, M. Pierro Dendievel, responsable de l'audil et de l'autimistration sociale en rotraite, suoroles te os échéant. par M. Alain Gieroli, officier de police national en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les meines d'Attion, et de Crisolles, aux jours at heures suèvants :

- Mairie de Crisolles vontreci 10 ami 2015, do 91:30 à 12 h:30 - Mairie d'Attichy Semodi 10 ami 2015, de 91:30 à 121:30 - Mairie de Crisolles 19udi 23 ami 2015, de 15h à 18h - Mairie d'Attichy mercredi 28 ami 2015, de 16h à 19h

- Mairie de Crisolles fundi 1 f mai 2015, de 15h à 18h

A l'issue de l'enquête, toute personne Intéressée pourra prandra connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du mattionnaire.

pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'onvironnement, dans les mairies d'Attichy et de Crisolies et aur le sita internet de la préfecture de

(Y/VANOISB.goLMft).

COMMUNE DE MAULERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arêté en date du 16 wars 2015, le Maire de Maulers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique aur les diapositions du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsteur Mitchel MARSEILLE a été désigné en quaîtré du commissaire-enquêteur litulaire par la Présidente du lifibunal Administratif d'Amilens, et Monsteur Georges VANCUELEE. Monsieur Georges VANQUI commissaire-enquéteur suppléant

L'enquête se déroulera en mairio de Mauters du sampoli 11 avril au lundi 11 nai 2015 aux jours et heures habituels L'ouverture du secrétariat.

Le commissairo-enquéleur roceva dans la saile des félos de Maulors le semed 11 evril 2015 de 10h00 à 12h00, la jeudi 16 svril 2015 de 17h00 à 19h00, le lundi 27 avril 2015 do 17h00 à 19h00, et lundi 27 avril 2015 do 17h00 à 19h00, et lundi 11 mai 2015 de 17h00 à 19h00, et lundi 11 mai 2015 de 17h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête, le publico pourra prendre connelssance des documents du projet de PLU et consigner éventuellement ses

observations sur le registre d'enquête déposé en mairle de Maulers ou les adresser au commissaire-enquéteur en mairle per écrit.

Toute personne pourra. À sa demande et à 80s freis, obtenir communication du dossier d'anquête auprès du Maire des publication du présent avis,

A Plsaue de l'enquête, la rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairfa de Mauleré aux houras hobituelles d'ouverture du secrétariat perdant 1 an.

La projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par défibération du Conseil Municipal...

Le Mairo : Jean-Piorre SENECHAL

MICA WILLIAM

à faire pareître annonces légales

Divers société

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MANATIM

MANATIM
SCI BU capida de 130 000 Euros
Siège scolal : 24 rue des Affina
80153 RETHONDES
RCS N° : 517 865 291 de
COMPIEGNE

L'AGE du 30 Mars 2015 a décidé de prendre pour nouvelle reison eoclale :

SCI MANATIM

Mantion sera faite au RCS de COMPIEGNE.

FRANKE FRANCE

SAS au copital de 1 (85 635,62 Euros Siègo social ; avenue Aristide Briand 60230 Chambly 697 060 273 RCS Comprègne

Suvant l'AGE du 12/03/2015, il a été décidé de nommer en qualité de Précident. Lers VOLKEL, domeurant Wickselheim 22 D-68428 Rüsselheim Alfemagne, en ramplacement de Bruno BIGAPAN démissionnaire.

SYNERGY

SAS au capital de 1500000 Euros -Siéga social : 6 RUE DE MAIDSTONE 60000 Beauvais 449 773 928 RCS de Beauvals

L'AGE du 09/03/2015 a décido d'étendre l'objet société à :

Modification au RCS de Beauwais

KROUMEN PROTECTION ET SERVICES

EUPI. au cepital de 1,200 euros Siège social : 6-8 avenue de Creit 60305 SENLIS - RCS COMPIEGNE 522 544 212

Par AGE en date du 25 mars 2015, les rer Publish Cate di 22 mars 2015, les ossocias ou n'edeldé de la marsérer le siège social au 190 bls, rue du Gaméral de Gaulle 60370 BERTHECOUNT à compter de ce jour.

Gérant : M. André ABO, 190 bls, rue du Genéral de Gaulle 60370 BERTHECOURT Mention aux ROS de COMPTEGNE et BEAUVIUS.



AGHANAAHMANE Konijavikorica = DANGMARANGEN

Er molne d'une minute

e Hödiges at mettez en forme e Payez en ligne par carte vus annonces grace parcaire en toute sécurité à nue modèles en ligne

a Hécevez un justificatif e Vittiellasz inimentatement de petultön et une facture par valta commonte mail des aubitention gommne, lärif, récapitulatif de de Voire annonce fondi valion dans le louven a Vigualiaes Immediatement rous commodus :

sur norre site or Parisien http://petites-armonces.leparisien.fr

pour plus de renseignements, contactez-nous au 01-40-10-56-56

Marchés publics

Le Parisien est à votre service Efficacité - Rapidité - Conseil - Proximité

Penseignaments commerciaux: 01 40 10 51 48, e-mail : marchospublics@amaurymedias.fr ou sur leparisien.fr, rubrique Armonoes

Pierre Dendievel

De:

Maxime Viaut <maxime.viaut@laposte.net>

Envoyé:

mercredi 27 mai 2015 08:06

À:

'Pierre Dendievel'

Objet:

RE: FERTI NRJ Plan d'épandage n°2

Pièces jointes:

NRJ - PE2 Procès-verbal - Lettre de réponse au CE 150525.pdf

Bonjour M. Dendievel,

Je vous prie de trouver ci-joint notre lettre de réponse au PC datant du 15/05/2015 ainsi qu'un extrait du mail « type » que nous avons adressé aux mairies :

Bonjour M. le Maire,

Comme convenu par téléphone avec votre Secrétaire Générale, vous trouverez ci-joint une plaquette de présentation du digestat.

Le 10 avril, nous démarrons une enquête public en vue d'épandre le digestat sur des parcelles situées sur votre commune.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer, soit à votre mairie, soit sur notre site afin de vous présenter la nature du produit épandu et répondre à vos éventuelles questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien cordialement,

Maxime Viaut

Directeur Développement & Innovation www.fertigaz.fr

FertiGAZ

1, rue de la Couture

60400 - PASSEL

tél: 06.26.70.51.91

Plan 'Epandage n°2 - Proposition de présentation du projet en mairie Envoi du diaporame de présentation

Commune	Nom MAIRE	MAIL	Date mail	Date RDV	Observations
BEAULIEU-LES-FONTAINES	François Plevel	mairie beaulieu-les-fontaines@wanadoo.fr	24-mars		Le maire me répond au mail si nécessaire
CANDOR					24/3 : pas de réponse au téléphone
LAGNY		mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr	24-mars	ı	Le maire me répond au mail si nécessaire
АТЛСНУ			24-mars	r	Favorable ou neutre. Ne souhaite pas de rdv
AUTRECHES		mairie.autreches@orange.fr	24-mars	1	Le maire me répond au mail si nécessaire
BITRY		bitry.mairie@orange.fr	10-avr	ı	Le maire me répond au mail si nécessaire
CROUTOY		mairie.croutoy@wanadoo.fr	24-mars	1	Le maire me répond au mail si nécessaire
CUISE-LA-MOTTE		secretariat.mairiecuise@orange.fr	24-mars	1	Le maire me répond au mail si nécessaire
HAUTEFONTAINE		mairie-de-hautefontaine@wanadoo.fr	24-mars	ı	Le maire me répond au mail si nécessaire
JAULZY		mairiedejaulzy@wanadoo.fr	24-mars	ı	Le maire me répond au mail si nécessaire
MOULIN-SOUS-TOUVENT	Fabrice D'aranjo				24/3 : pas de réponse au téléphone
SAINT-PIERRE-LES-BITRY					24/3 : pas de réponse au téléphone
APPILLY	M. Turgy				24/3 : message sur répondeur
BABOEUF					24/3 : pas de réponse au téléphone
BEHERICOURT					24/3 : pas de réponse au téléphone
BUSSY	Jean-Pierre Baros	bussy@paysnoyonnais.fr	24-mars	1	Pas d'intérêt pour une rencontre. TJRS FAVORABLE
CRISOLLES					25/3 : pas de réponse au téléphone
GENVRY					25/3 : pas de réponse au téléphone
MONDESCOURT					25/3 : pas de réponse au téléphone
MORLINCOURT	M. Charlet	morlincourt@paysnoyonnais.fr	25-mars	1	Le maire me répond au mail si nécessaire
NAMPCEL	Anne-Marie Defrance				25/3 : pas de réponse au téléphone
SALENCY					25/3 : pas de réponse au téléphone
SERMAIZE	Marcel Dausque				25/3 : pas de réponse au téléphone
VAUCHELLES		vauchelles@paysnoyonnais.fr	25-mars	_	Le maire me répond au mail si nécessaire
CAMPAGNE					25/3 : pas de réponse au téléphone
CATIGNY					25/3 : pas de réponse au téléphone
FRENICHES	M. Doisy	mairie.freniches@wanadoo.fr	25-mars	1	Le maire me répond au mail si nécessaire
FRETOY-LE-CHATEAU					25/3 : pas de réponse au téléphone
GUISCARD	Thibault Delavenne	mairie.guiscard@wanadoo.fr	25-mars	ı	Le maire me répond au mail si nécessaire

Réunion d'information

PLAN D'EPANDAGE **DU DIGESTAT** DE FERTI-NRJ

Enquête publique du 10/04/15 au 11/05/15

Permanences du commissaire enquêteur : - sur Crisolles : 10/04 (9h30-12h30) + 23/04 (15h-18h)

18/04 (9h30-12h30) + 29/04 (16h-19h sur Attichy:

© copyright - fertigaz 2015

Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets



Les communes concernées par le plan d'épandage

	Communes	SAU (ha)		ŭ
	APPILLY	38		ᇤ
	ATTICHY	110		Ō
	AUTRECHES	168	•	$\overline{\mathfrak{Q}}$
	BABOEUF	Ψ-		Ì
	BEAULIEU-LES-FONTAINES	134		5
	BEHERICOURT	23		
	BITRY	f		-
	BUSSY	ſÛ		=
	CAMPAGNE	86		Ž
	CANDOR	-		2
	CATIGNY	26		$\dot{\omega}$
	CRISOLLES	41		ŝ
	CROUTOY	28		ŝ
	CUISE-LA-MOTTE	26		≯
	FRENICHES	55		Ţ
23				

SAU (ha)	16	18	25	ო	114	24	ო	2	389	252	129	24	85	17	1856
Communes	FRETOY-LE-CHÂTEAU	GENVRY	GUISCARD	HAUTEFONTAINE	JAULZY	LAGNY	MONDESCOURT	MORLINCOURT	MOULIN-SOUS-TOUVENT	NAMPCEL	SAINT-PIERRE-LES-BITRY	SALENCY	SERMAIZE	VAUCHELLES	Total nénéral

Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets



<u>س</u> 0

Attentes de l'agriculture régionale Garantir la qualité et la traçabilité Présentation de la méthanisation Pourquoi êtes-vous concernés ? Matières organiques valorisées Organisation de l'épandage Présentation de Ferti-Nri

C copyright - fertigaz 2015

erti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomíque des déchets



La méthanisation en France

- Notre savoir faire : la méthanisation. En l'absence d'oxygène, des bactéries convertissent la matière organique et produisent :
- · une énergie (NRJ), le biogaz valorisé en renouvelable et en chaleur
 - des fertilisants (FERTI), le digestat et le compost

- ➤ Objectif France 2020 : 1000 méthaniseurs
- Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA)
- ➤ Le digestat : un déchet ou un produit?



Ferti-Nrj est une entreprise régionale

▶ FERTI-NRJ SE DÉVELOPPE AVEC ;

Ferti-Nri

- déchets: SARIA (marque Bionerval): Accompagnement à la mise en place du tri et de la collecte sélective, mise en place de contenants spécifiques, · Un professionnel de la collecte et du traitement des biofraitement des bio-déchets par méthanisation
- Un représentant des collectivités : Caisse des Dépôts et Consignations
- Des représentants du monde agricole : Acolyance, Innov'Aisne
- AVEC LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS ET DES INSTITUTS ACADEMIQUES DE FORMATION DE LA RÉGION :
- · ADEME, Région Picardie, Agence de l'Eau Seine-Normandie, SER, Pôle de Compétitivité IAR, IPLB, UTC...

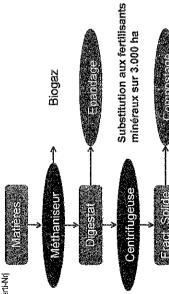
© copyright - fertigaz 2015

erti-Nr] : la valorisation énergétique et agronomique des déchets



Ferti-Nri fabrique de l'électricité verte et des fertilisants

Ferti-Nri



4.000 personnes Electricité verte,



Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets



Ferti-Nrj fonctionne depuis 2009



erti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets

C copyright - fertigaz 2015



Ferti-Nrj recycle la matière organique

Ferti-Nri

ORIGINE INDUSTRIE ET AGRO-ALIMENTAIRE

graisses, rebuts de fabrication, surplus, gâteaux de filtration, MIATE (1)

ORIGINE AGRICOLE

issues de céréales, balayures de silos, résidus de cultures, invendus

* ORIGINE COLLECTIVITÉ ET AUTRE

biodéchets des Grandes Surfaces, des restaurants, MIATE (1)

(1) Matière d'Intérêt Agronomique issue du Traitement des Eaux = boue autorisée à étre épandue

© copyright - fertigaz 2015

© copyright - fertigaz 2015

Ferti-Nrj

Qualité et traçabilité rigoureuse de l'acceptation des déchets jusqu'aux parcelles agricoles

(INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) · I.C.P.E. SOUMISE À AUTORISATION PRÉFECTORALE

• IMPLICATIONS INTERNES ;

-sélection des déchets entrants suivant un cahier des charges

(températures, enregistrement des paramètres du process

pressions, indicateurs bio-physico-chimiques...)

- pesage et enregistrement de tous les entrants et sortants

- analyse mensuelle et avant les épandages du digestat prélèvements sur chaque camion pour archivage

© copyright - fertigaz 2015

Ferti-Nrj : *la valorisation énergétique et agronomique des déchets*



SUIVI DU PLAN D'EPANDAGE Ferti-Nrj

- autorisation délivrée par le Préfet après validation par la DREAL,

l'ARS, la DDT et la Chambre d'Agriculture

- analyse du digestat mensuelle et avant chaque épandage

- bilan des épandages remis à : DREAL, DDPP, Agence de l'Eau - analyse agronomique des sols, calcul agronomique

SANTE DU SOL:

- matière organique stabilisée naturellement (37°C, 45 jours) - renforce l'humus et la vie des sols

* IMPACT SUR L'AIR ET L'EAU :

- transport du digestat en citerne fermée, matière déposée sur/dans le sol à une distance minimale de 50 m des habitations

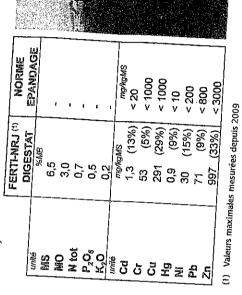
respect des périodes d'épandage dans le cadre de la Directive Nitrate et épandage hors zone de CAPTAGE D'EAU POTABLE...

© copyright - fertigaz 2015

Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets

Un digestat, un produit homogène dont la qualité est reconnue

Ferti-Nrj

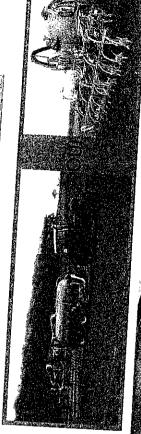


© copyright ~ fertigaz 2015

Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets Matériel d'épandage







© copyright - fertigaz 2015



Périodes d'épandage

Cultures	Jan	Jan Fev Mar Avr	Mar	Avr	Mai	'n	Jeij	Aou	Jui Juil Aou Sep Oct Nov Déc	ö	No	Déc
Cultures d'automne				12.55								
Colza implanté à l'automne												
Cultures de printemps	Spirit											engliss Ostan G

Epandage autorisé

Epandage FERTI-NRJ

Epandage autorisé sous conditions CIPAN

Epandage interdit

© copyright - fertigaz 2015

erti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets

rue de la Couture - 60400 Passel

Ferti-Nrj

Ferti-Nri :

En charge de l'épandage : Maxime VIAUT Responsable du site:

alain, baraton@saria.fr

maxime.viaut@fertigaz.fr

Commissaire enquêteur: Pierre Dendievel (titulaire) Alain Giaroli (suppléant)

Observations du public :

disposition en mairies de Crisolles et Attichy ou, à formuler ses observations sur les registres mis à défaut, adresser dans ces mêmes mairies, un courrier à Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut 'attention du commissaire enquêteur.

Ferti-Nrj : la valorisation énergétique et agronomique des déchets



> POURQUOI 21 AGRICULTEURS PARTENAIRES:

- achètent le digestat pour ses qualités agronomiques
 - réduisent leur consommation d'engrais minéraux
- améliorent leur bilan carbone (effet de serre, PAC)
- limitent les importations d'engrais

V COMMENT ?

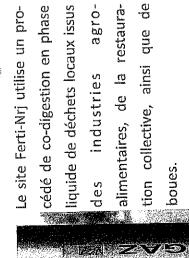
- un prestataire d'épandage expérimenté et reconnu
 - des moyens techniques adaptés et efficaces

C copyright - fertigaz 2015

Ţ

C copyright - fertigaz 2015

Le digestat Ferti-Nrj est produit sur le site de méthanisation à Passel (60). La méthanisation est un procédé naturel de fermentation bactérienne en absence ďoxygène.



gaz, une énergie renouvelable qui sera transformée en élec-tricité pour 4000 habitants. duction de digestat et de bio-La digestion conduit à la pro-

post normé NFU 44-095, ou est épandu brut Le digestat sert pour la production de comsur les terres agricoles.





Matériel d'épandage



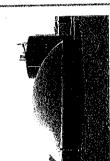






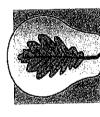






Stock de biogaz

Offre compost



Ferti-Nrj

une société du groupe Fertigaz

1, rue de la Couture 03 44 44 99 30 Téléphone : Courrier:

Mail:

accueil.fertinrj@free.fr **60400 Passel**



matière fertilisante de quellité et économique



VALORISATION ENERGETIQUE ET AGRONOMIQUE DES DECHETS

Le digestat est soumis aux mêmes objectifs Il a des propriétés fertilisantes, d'où l'intérêt qualitatifs que le compost normé NFU 44-095. d'une valorisation agricole :

- Riche en azote, phosphore et calcium directe ment assimilables pour les cultures
- Concentrations en soufre et en potasse appréciables
- Entretien de la matière organique et de l'activité bactériologique du sol
- Solution agronomique fiable et économique : substituable aux engrais du marché
- Suivi et conseils en stratégie de fertilisation

Disponibilité de l'azote

Indicateurs de fertilité

Exemple à	20m³/ha	1
	% sur brut	

7,0 v 0,0 MS:

.. <u>S</u>O

110 u 150 u 0,7 30 (C) N total: dont N-minéral:

90 u 0,4 2 0,5 P_2O_5 :

30 u 01202

00 00 00 80 u 03200 0,3 20,1 į.

00 W

Valeurs limites en ETM¹

mg/kg MS mg/kg MS	,8	s < 1000	< 160 < 1000	,6 <10 .	25 < 200	0 < 800	< 3000 - 3000 -	
	cd: <0,8	S C	Ca:	Hg: <0,6	N:	Pb: <40	Zn: 550	

12%

Le digestat est soumis à un plan d'épandage réglementé par arrêté préfectoral

pris en charge par Ferti-Nrj tous les deux ans $10 \text{ à } 30 \text{ m}^3/\text{ha}$ Freguence : Epandage : Dosage :

enfouisseur/ pendillards Matériel :

(colza, maïs, céréales, pommes de Associable aux grandes cultures

terre, betteraves, CIPAN, CIVE)

Farif stable, une alternative à la volatilité du prix des engrais Partenariat long terme avec les agriculteurs

des matières Matière fertilisante stabilisée exempte premières acceptées jusqu'aux parcelde pathogène nuisible aux semences et totale, les d'épandage Traçabilité aux plantes

Photo de fond: Site Ferti-Nrj à Passel

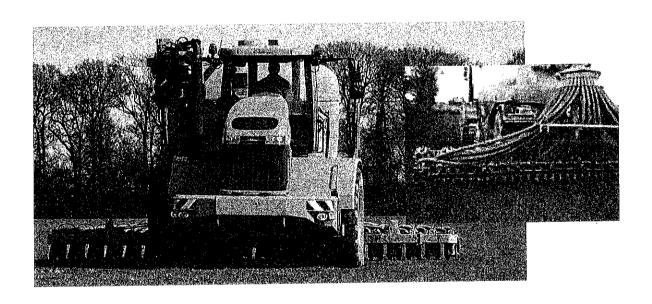
Azote organique minéralisé les années suivantes

Azote organique minéralisé dans l'année

Enquête publique du 10 avril au 11 mai 2015 inclus portant sur la demande d'autorisation présentée par la société FERTI NRJ relative au 2ème plan d'épandage de digestats issus de son usine de méthanisation de PASSEL (Oise)

Installation classée pour la Protection de l'Environnement

Avis et conclusions du commissaire enquêteur



Le 27 mai 2015

Pierre DENDIEVEL

Commissaire-Enquêteur



Avis et conclusions du Commissaire enquêteur

La société FERTI NRJ spécialisée dans le traitement de déchets organiques par méthanisation a sollicité l'autorisation de procéder à un 2^{ème} plan d'épandage des digestats issus de son usine de PASSEL.

L'activité d'épandage est soumise à autorisation conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 2781-1a.

RARA

Je soussigné, Pierre Dendievel, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, certifie que l'enquête publique qui m'a été confiée, ordonnée par arrêté préfectoral le 26 février 2015, s'est déroulée du vendredi 10 avril au lundi 11 mai 2015, de manière satisfaisante, dans les conditions prévues par la réglementation.

Un avis au public a été affiché par les soins :

- des maires : dans les communes de Appilly, Attichy, Autrêches, Baboeuf, Beaulieu les Fontaines, Béhéricourt, Bitry, Bussy, Campagne, Candor, Catigny, Crisolles, Croutoy, Cuise la Motte, Fréniches, Frétoy le Château, Genvry, Guiscard, Hautefontaine, Jaulzy, Lagny, Mondescourt, Morlincourt, Moulin sous Touvent, Nampcel, Saint Pierre les
- de FERTI NRJ: sur l'enceinte du site de méthanisation de Passel.

Ce même avis a été diffusé dans deux journaux du département et sur le site Internet de la préfecture.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- En mairie de Crisolles : j'ai accueilli une seule personne lors des permanences. Une seconde personne est venue consulter le dossier en dehors de celles-ci.
- En mairie d'Attichy : aucune personne ne s'est informée sur le projet.

Aucune observation n'a été formulée sur les registres et aucun courrier n'a été adressé en mairie. La personne rencontrée à Crisolles ainsi que le maire d'Attichy n'ont pas émis un avis défavorable sur le projet.

Røkø

Après étude du dossier, de l'avis de l'Autorité Environnementale, examen du mémoire de réponse du pétitionnaire, je constate :

- O Concernant l'étude du dossier et l'information du public :
 - Le dossier de la demande est complet et respecte la réglementation. L'étude a pris en compte l'état initial de l'environnement et analysé correctement les évolutions du projet d'épandage au regard de ses impacts sur le territoire pour chacun des thèmes exposés dans le rapport ainsi que les impacts des produits à épandre sur la santé. Il est complété par une étude de dangers et une notice hygiène et sécurité.
 - Le public a été informé par la publication des avis conformément à la procédure réglementaire.
 - Le pétitionnaire a contacté l'ensemble des maires concernés par le plan d'épandage et proposé de présenter le projet sous forme de diaporama, aux membres des conseils

municipaux. Le diaporama a été adressé par mail aux maires qui en ont fait la demande. Par contre, aucun d'entre eux n'a jugé utile qu'une présentation leur soit faite par le pétitionnaire.

- La large diffusion de l'information a été de nature à permettre au public, aux élus, aux associations de prendre connaissance du projet et d'être en mesure d'émettre utilement les observations souhaitées.
- La mise en place dans le département d'un premier plan d'épandage et les informations relayées par la presse et les médias concernant le plan gouvernemental de méthanisation fermier soutenu par les Chambres d'Agriculture ont contribué à démystifier la production des digestats et leur intérêt agronomique, auprès du grand public. Cette meilleure connaissance explique, peut-être, l'absence de mobilisation du public pour s'informer davantage sur le projet.
- O Concernant la qualité des produits à épandre et la qualité du plan d'épandage envisagé : Le plan d'épandage n°2 présente :

⇒ Comme inconvénients :

- L'accroissement du trafic routier, avec un faible enjeu. De plus, la répartition du stockage des digestats chez les agriculteurs-utilisateurs, permettra de limiter et d'assurer un meilleur étalement du trafic sur l'année, de diminuer les risques d'accident par la réduction des distances entre les lieux de stockage et les parcelles réceptrices.
- Les nuisances olfactives des digestats liquides épandus. Les effets seront cependant limités en raison de la stabilisation du produit, les techniques d'épandage avec enfouissement immédiat et le respect des distances vis-à-vis des habitations;
- Le surdosage de produit lors de d'épandage représente le principal risque environnemental du projet. Les analyses préventives d'aptitude des sols, le suivi analytique envisagé, l'utilisation de matériel adapté pour effectuer les opérations d'épandage par un personnel spécialisé, le surdimensionnement du plan actuel et ses évolutions futures, sont de nature à éradiquer ce risque par une gestion responsable et raisonnée des apports fertilisants.

⇒ Comme avantages :

- Les mesures rigoureuses adoptées par la société pour assurer la qualité des approvisionnements des matières premières entrant dans le processus de méthanisation permettent d'obtenir de manière récurrente, un digestat brut stable offrant des concentrations d'éléments en métaux lourds et en PCB très inférieures aux limites réglementaires autorisées, d'innocuité avérée.
- Le plan permet de répondre à l'accroissement de la production de l'usine de méthanisation. Le procédé s'inscrit dans une logique de développement durable par le traitement naturel de réduction des déchets d'origine organique, la production de biogaz utilisé pour générer de l'énergie électrique renouvelable, la suppression ou la réduction significative de matière à incinérer limitant ainsi la production de gaz à effet de serre.
- Les propriétés fertilisantes du digestat et de ses sous-produits utilisables en agriculture, offrent une démarche agronomique fondée sur le respect de l'équilibre de la fertilisation permettant une « gestion globale de l'azote », valorisant l'azote organique et diminuant la dépendance à l'azote minéral dont la fabrication est consommatrice d'énergie.
- L'aptitude du plan à répondre à une gestion responsable des fertilisants grâce au surdimensionnement des parcelles et les possibilités de superposer les apports de digestats à d'autres engrais pour satisfaire les besoins des cultures.
- La qualité des parcelles qui composent le plan. Toutes sont aptes à l'épandage de classe deux. Elles ne sont situées ni dans un périmètre de protection de Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, ni dans une ZNIEFF, ni dans un périmètre de protection d'une

Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux, ni dans une zone Natura 2000 ou dans un rayon d'arrêté biologique. Toutes sont éloignées d'un captage d'alimentation en eau potable et répondent aux contraintes d'éloignement règlementaires.

- La bonne pratique des intervenants spécialisés dans l'épandage permettant de conduire les opérations de manière à doser les apports avec précision et valoriser le mieux possible les éléments fertilisants au plus proche des racines des plantes et éviter la dégradation de la structure des sols.
- L'engagement des agriculteurs à respecter les exigences des programmes d'action, de suivre et de contrôler les apports fertilisants.

O Concernant l'avis de l'Autorité Environnementale :

L'Autorité Environnementale indique que :

- les justifications ont pris en compte les objectifs de protections (ressource en eau, aptitude des sols, innocuité et intérêt agronomique du digestat)
- les mesures prévues pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.
- la société a prévu des dispositions afin de respecter les doses à épandre pour éviter un excès d'azote par rapport aux besoins des plantes et de répondre à une pollution accidentelle.

Elle conclut en précisant que les éléments du dossier apparaissent suffisamment développés et permettent d'apprécier les caractéristiques du projet et son impact sur l'environnement. En particulier, l'examen permet de démontrer que le projet n'aura pas d'impact d'une part sur la faune et la flore et, d'autre part sur les tiers. Je partage cette analyse.

O Concernant les observations du public et des élus :

Le public et les élus, déjà partiellement confrontés au plan d'épandage n°1 dans le département et sur certaines communes à nouveau impliquées par le nouveau plan, n'ont émis aucune opposition ou objection sur le projet.

køkø

Au bilan, je recommande au pétitionnaire d'intégrer dans le rapport définitif les compléments cartographiques des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable demandés par l'Agence Régionales de Santé et rectifier les erreurs rédactionnelles signalée dans le rapport.

Compte tenu des motifs exposés, je considère que la demande d'autorisation, du plan n°2, dans les conditions évoquées, présente un intérêt général et durable, de plus, le projet d'extension offrira les conditions d'une meilleure revalorisation des déchets et renforcera la pérennité économique de l'usine de méthanisation.

Aussi, j'émets sur le projet :

UN AVIS FAVORABLE

Pierre Dendievel - Commissaire enquêteur

- Annexe 11 : Références et cartographies des parcelles de l'extension
- Annexe 12 : Présentation de l'entreprise Cadet
- Annexe 13 : Cahier des charges d'acceptabilité des déchets valorisables sur le site de FERTI NRJ de Passel (F-60400)
- Annexe 14 : Détermination du potentiel de minéralisation du carbone et de l'azote du digestat de méthanisation en conditions contrôlées de température et d'humidité
- Annexe 15: Valeurs des ETM
- Annexe 16: Zone importante pour la conservation des oiseaux
- Annexe 17 : Agrément sanitaire

প্রত্ন প্রথম ক্রম